V.01 - 24 JANVIER 2019

Ce document est appelé à évoluer. Consultez régulièrement le site **www.heptathlon2024.be** pour suivre les dernières mises à jour.

HEPTATHLON 2024

7 X 7 MESURES POUR UNE WALLONIE QUI GAGNE !

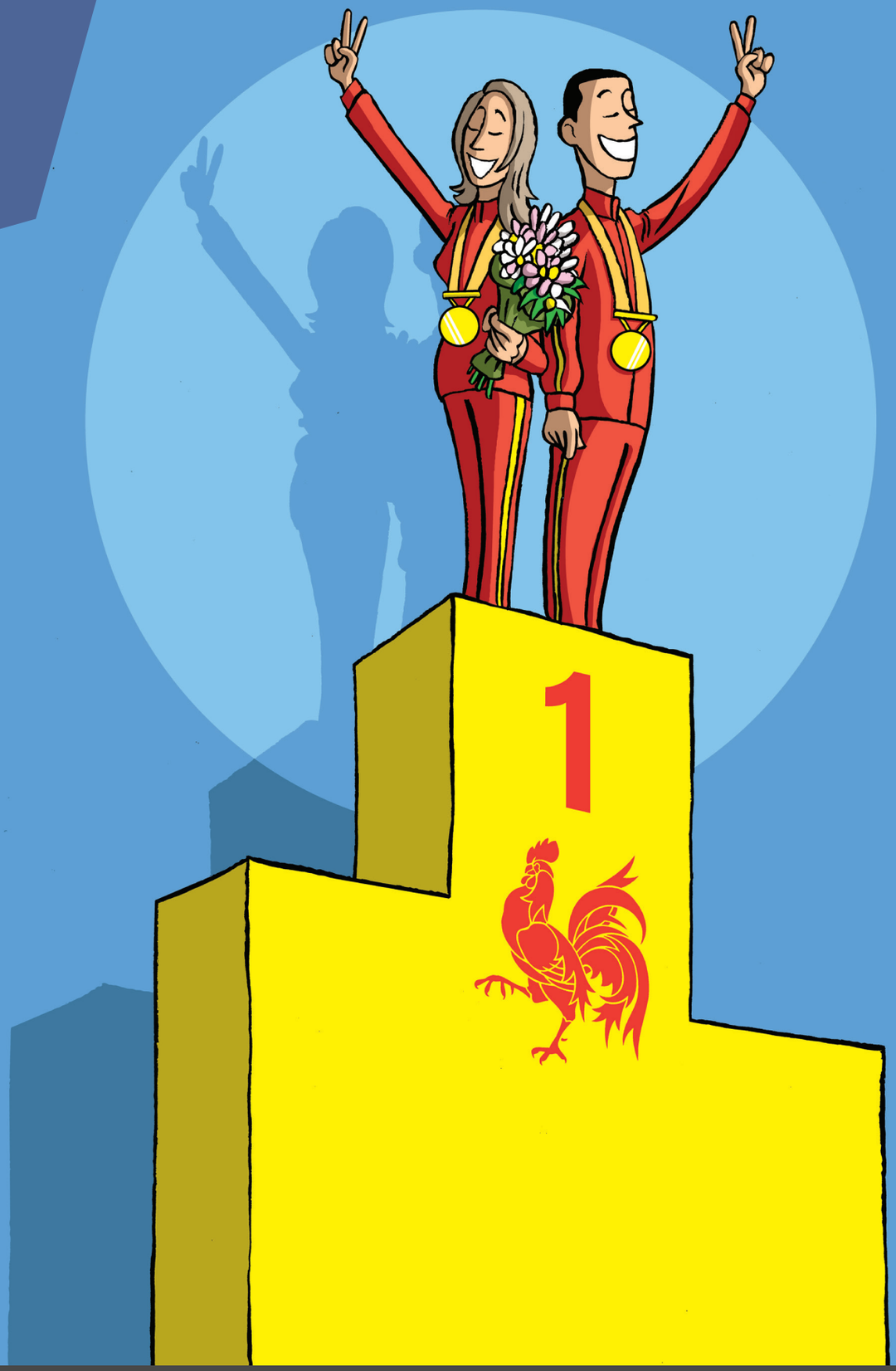

START

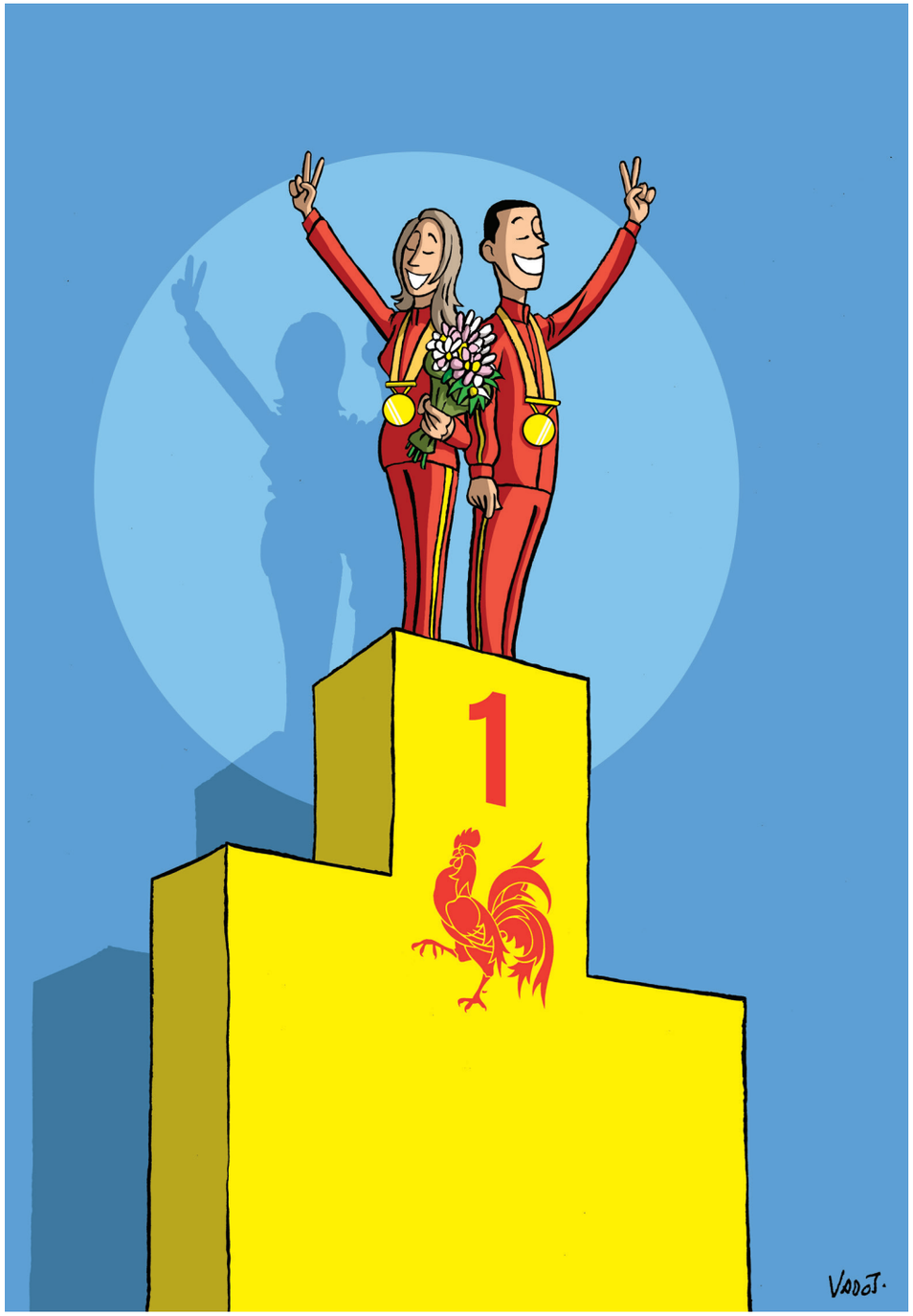

Polyvalence | Fair-Play | Fierté | Ambition | Amélioration | Dépassement de soi | Endurance

L'HEPTATHLON 2024, 7 X 7 MESURES POUR UNE WALLONIE QUI GAGNE !

Ecrire l'avenir de la Wallonie, c'est lui donner une vision et la traduire en actes décisifs.

Ces actes doivent conduire à une économie forte, prospère et durable en phase avec les besoins et les attentes de la société, capable d'intégrer les opportunités qu'offrent les grands défis actuels et futurs.

Pour aider les décideurs de demain, l'UWE propose une dynamique courageuse, confiante et audacieuse, articulée autour de 7 défis à mener de front.

Chaque composante de la société civile doit assumer sa part de responsabilité. La nôtre est de contribuer à un développement qui permettra aux générations futures de continuer à prospérer, dans un environnement préservé. La responsabilité des élus sera de nous y aider en créant un contexte favorable.

Via ce mémorandum, nous proposons aux futurs gouvernements de nous associer pour générer cette dynamique gagnante, que l'UWE a choisi d'illustrer par les valeurs portées par l'heptathlon : **polyvalence**, **fair-play**, **fierté**, **ambition**, **amélioration**, **dépassement de soi** et **endurance**.

Nous avons également identifié, parmi les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, ceux auxquels nos mesures pourraient contribuer.

Ce mémorandum est appelé à être affiné en fonction des commentaires qu'il suscitera et des échanges et débats que l'UWE aura avec différents acteurs.

L'UWE propose une dynamique courageuse, confiante et audacieuse pour une économie forte, prospère et durable, en phase avec les besoins et les attentes de la société et capable de répondre aux grands défis actuels et futurs. Une dynamique articulée autour de 7 défis à mener de front.

Jacques CRAHAY,
Président UWE

DES COMPÉTENCES EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS

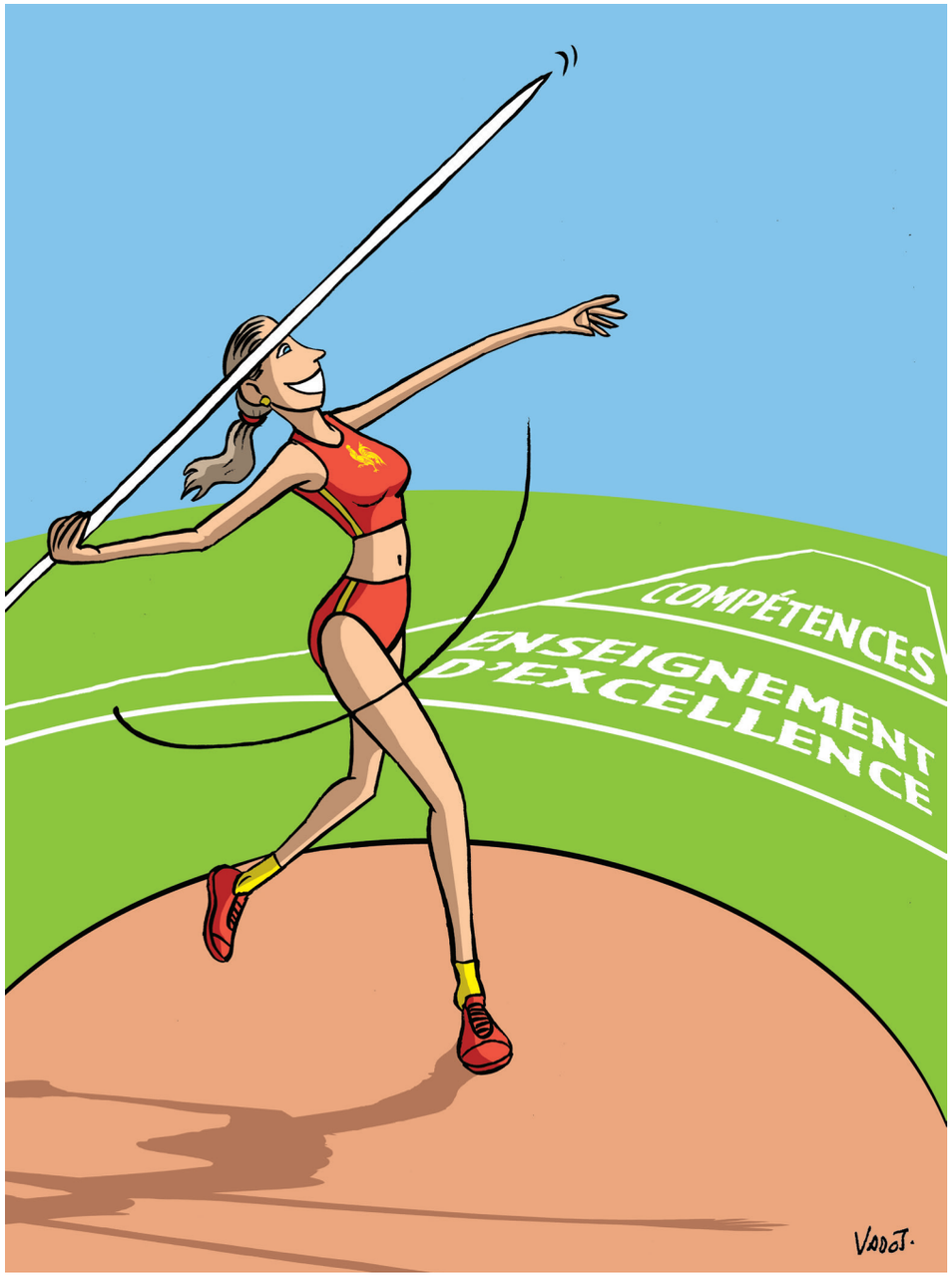

Polyvalence | Fair-Play | Fierté | Ambition | Amélioration | Dépassement de soi | Endurance

POUR UNE WALLONIE INNOVANTE, INVESTISSONS DANS LES TALENTS DE DEMAIN

L'enseignement et la formation sont des priorités pour les entreprises wallonnes. En effet, le niveau moyen de compétences des jeunes recrues actuelles et l'augmentation des emplois vacants sont des freins à la croissance de la Wallonie.

En outre, à l'avenir, les postes à faible qualification se feront de plus en plus rares et laisseront place à des fonctions exigeant une plus grande autonomie et une connaissance technique plus poussée.

De plus, la recherche de compétences techniques s'accompagnera encore davantage de compétences non techniques, dites "soft skills". Les entreprises engageront des collaborateurs pour générer et intégrer les innovations et défis du 21e siècle et rencontrer les attentes du marché.

Ainsi est-il essentiel de satisfaire les offres d'emploi par une meilleure adéquation entre offre et demande de compétences.

45% des demandeurs d'emploi n'ont pas leur diplôme d'humanités.

12% de diplômés dans les filières scientifiques en FWB (UE = 22%).

30.000 emplois vacants (+50% en 1 an) malgré 200.000 demandeurs d'emploi.

Moins de 5% des demandeurs d'emploi formés aux métiers en pénurie par le FOREM.

«Il faut renforcer les compétences nécessaires à l'Entreprise de demain»

Pascal LIZIN – GSK

4 QUALITY EDUCATION 4.4 | 8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH 8.2, 8.6 | 9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE 9.5

DÉFI N°1

DES COMPÉTENCES EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS

1. **Viser un enseignement d'excellence**
2. **Booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovante**
3. **Satisfaire un maximum d'emplois vacants**
4. Augmenter les performances du FOREM
5. Valoriser et amplifier l'enseignement en alternance
6. Rapprocher l'enseignement supérieur et le monde économique
7. Cadrer la formation continue sur les besoins des entreprises

1 Viser un enseignement d'excellence

Accélérons la concrétisation du pacte d'excellence, et rendons ses lettres de noblesse à l'enseignement. Il faut renforcer les savoirs de base en mathématiques, en français, en langues et en sciences, et développer l'éveil technologique et l'esprit d'entreprendre. Accentuons l'apprentissage des «Soft skills» pour préparer les jeunes à la vie en entreprise. Faisons des options techniques et professionnelles des filières d'excellence et non de relégation.

2. Booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovant

Les entreprises sont en manque criant de personnel, singulièrement dans les filières techniques et scientifiques. Il est donc déterminant de donner envie aux jeunes de s'investir dans les filières STEM (science, technology, engineering, and mathematics). Cela nécessite entre autres de revoir les méthodes et la promotion de ces enseignements, de mieux informer sur les débouchés, et d'augmenter le nombre d'étudiants poursuivant ces filières dans l'enseignement supérieur. Rendons les carrières STEM plus attractives, et ce dans l'enseignement dès le plus jeune âge.

3. Satisfaire un maximum d'emplois vacants

La Wallonie doit se saisir de la problématique de la pénurie de main d'œuvre, au risque de voir sa croissance freinée. Aujourd'hui, nos entreprises ont la possibilité de produire plus mais elles n'arrivent pas à trouver la main d'œuvre qualifiée. Pour réduire le nombre d'emplois vacants, diverses mesures peuvent être appliquées : une meilleure sensibilisation des jeunes, des incitants plus immédiats, plus de formations dans les métiers en pénurie en faisant notamment appel aux acteurs privés.

4. Augmenter les performances du FOREM

Le FOREM a un rôle central en matière d'insertion et de formation des demandeurs d'emplois. Le FOREM doit donner la priorité au développement d'outils efficients pour faire correspondre l'offre et la demande d'emploi, pour la réalisation de bilans de compétences réels et pas uniquement déclaratifs, pour la traçabilité du parcours du demandeur d'emploi et pour la mise en place de formations répondant aux attentes du marché. Le FOREM doit surtout faire preuve d'agilité et d'efficience.

5. Valoriser et amplifier l'enseignement en alternance

L'alternance doit être valorisée comme un mode d'apprentissage à part entière. Mettre l'accent sur l'apprentissage en entreprise permettra à l'élève de confirmer sa vocation pour un métier ainsi que de développer des compétences techniques et des savoir-être incontournables. L'alternance est une voie royale vers l'emploi, elle doit absolument être mieux intégrée dans l'enseignement supérieur.

6. Rapprocher l'enseignement supérieur et le monde économique

A l'avenir, les compétences attendues se complexifieront et s'acquerront de plus en plus dans le cadre de Bacheliers et de Masters. Le nombre de jeunes diplômés du supérieur doit poursuivre sa croissance. Les entreprises wallonnes veulent un rapprochement avec le monde académique, et demandent à participer à une meilleure intégration des enjeux de l'entreprise dans les parcours de formation. Elles sont disponibles pour des actions de sensibilisation, de formation et d'accueil de stagiaires.

7. Cadrer la formation continue sur les besoins des entreprises

La 4e révolution industrielle entraine une modification permanente des métiers. Les tâches évoluent, les compétences nécessaires sont de plus en plus nombreuses et la digitalisation devient omniprésente. La formation continue est plus que jamais vitale pour faire face à ces transformations. Elle doit être balisée pour satisfaire à la fois les besoins des entreprises et les aspirations professionnelles des collaborateurs en lien avec ces besoins.

DÉTAILS DE CES MESURES EN PAGE 21

UN CLIMAT SOCIAL APAISÉ

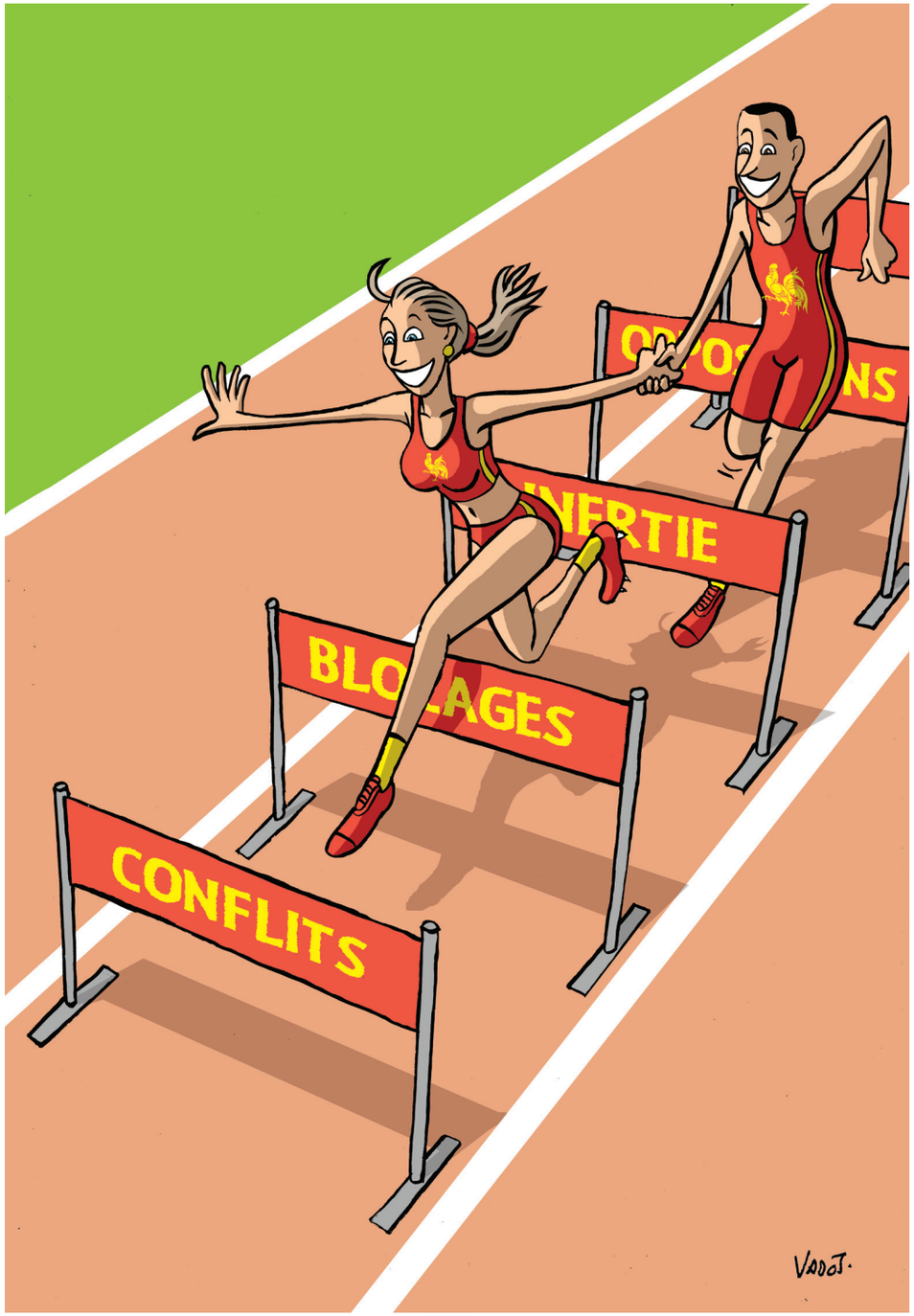

Polyvalence | **Fair-Play** | Fierté | Ambition | Amélioration | Dépassement de soi | Endurance

UN CLIMAT SOCIAL SAIN POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

La Wallonie est régulièrement pointée du doigt pour son climat social.

Il en résulte un frein à la croissance économique, une méfiance des investisseurs à s'installer dans certaines sous-régions de Wallonie, voire une orientation des investissements vers des régions qui bénéficient d'un climat social plus attractif.

Néanmoins, les relations sociales en entreprise sont généralement bonnes lorsqu'elles ne sont pas perturbées par des revendications à caractère politique.

Il est primordial d'animer le dialogue social d'une volonté d'apaisement et de partager des objectifs socio-économiques communs.

En 2017, **110** jours de grève pour 1.000 salariés en Wallonie contre 39 en Flandre.

«Nous, les partenaires sociaux, avons deux objectifs communs : le bien-être des travailleurs et des emplois de qualité»

Eric MESTDAGH
Groupe MESTDAGH

1.2

DÉFI N°2

UN CLIMAT SOCIAL APAISÉ

1. **Dégager un consensus sur l'amélioration du climat social**
2. **Se mettre d'accord sur une feuille de route socio-économique pour la Wallonie**
3. **Garantir le droit de travailler**
4. Augmenter le pouvoir d'achat des bas salaires
5. Mieux impliquer les partenaires sociaux dans les travaux régionaux de veille et de prospective
6. Rendre les structures syndicales plus lisibles
7. Inscrire les missions de service public déléguées dans les règles des marchés publics

1 Dégager un consensus sur l'amélioration du climat social

Les régions qui se développent se caractérisent par un climat social serein où il existe un réel dialogue constructif qui n'est pas pénalisé par les rapports de force. Dans ce contexte, il est souhaitable que les interlocuteurs sociaux et certains acteurs académiques puissent dégager une vision commune des conditions nécessaires à un climat social optimal en Wallonie.

2. Se mettre d'accord sur une feuille de route socio-économique pour la Wallonie

Les acteurs sociaux doivent réfléchir à des objectifs communs et s'engager sur les mesures à prendre pour les réaliser. Le GW doit contribuer à réaliser ces objectifs communs dégagés.

3. Garantir le droit de travailler

En Wallonie, le climat social est souvent jugé peu porteur alors que le climat interne au sein des entreprises est généralement bon. Le nœud du problème réside essentiellement dans les grèves politiques menées contre les décisions des Gouvernements. Les responsables politiques doivent veiller à l'accès sans contrainte au lieu de travail et faire respecter le droit à la libre circulation. Les entreprises wallonnes ainsi que les citoyens ne doivent pas être pris en otage.

Des sanctions pénales et civiles doivent être appliquées en cas de détérioration des infrastructures publiques et des propriétés privées. En effet, le droit de manifester n'implique pas le droit de nuire.

4. Augmenter le pouvoir d'achat des bas salaires

La ponction fiscale et parafiscale de la Belgique est parmi les plus élevées. Une des manières d'augmenter le pouvoir d'achat sans toucher à la compétitivité des entreprises est de réduire cette pression fiscale et parafiscale, notamment dans un premier temps sur les bas salaires.

Plus globalement, il convient d'étudier l'ensemble des leviers tant fédéraux que régionaux, notamment pour modifier les aides à l'emploi et pour réfléchir à utiliser les marges que donne la réforme de l'Etat à la Wallonie pour réduire l'impôt sur les bas salaires.

5. Mieux impliquer les partenaires sociaux dans les travaux régionaux de veille et de prospective

Il faut détecter les besoins futurs de l'économie wallonne pour avancer, entre autres, vers une juste transition tout en développant le secteur industriel grâce à des outils de veille et d'anticipation.

Ces outils devraient davantage s'appuyer sur des impulsions conjointes données par les partenaires sociaux. Ce pourrait être le cas notamment pour les travaux de la cellule de veille stratégique et prospective logée à la SOGEPA, ou certains travaux de l'IWEPS dans ce domaine.

6. Rendre les structures syndicales plus lisibles

En Belgique, les syndicats sont dépourvus de la personnalité juridique. Au 21e siècle, il est paradoxal de voir les entreprises et associations soumises à des obligations comptables et dès lors de transparence et les organisations syndicales en être dispensées.

7. Inscrire les missions de service public déléguées dans les règles des marchés publics

Les syndicats sont des entreprises de services qui répondent aux attentes de leurs clients (affiliés). Comme toute entreprise de services, elles peuvent accomplir certaines tâches que l'autorité publique décide de sous-traiter en répondant à des marchés publics (paiement des allocations de chômage, gestion des cellules de reconversions, etc.). Il n'y a pas de raison de dispenser les syndicats de la réglementation des marchés publics.

DÉTAILS DE CES MESURES EN PAGE 24

UNE GOUVERNANCE PERFORMANTE

POUR UNE GOUVERNANCE PUBLIQUE ORIENTÉE «RÉSULTATS»

Un fonctionnement public optimal ne peut se concevoir sans une gouvernance performante au sein de l'ensemble des structures, qu'elles soient politiques, administratives ou parapubliques.

Des règles de gouvernance doivent être établies en matière de rédaction de textes législatifs, de simplification administrative, de services aux entreprises, de pilotage des organismes publics, d'objectivation et d'efficacité des processus décisionnels et de gestion des ressources humaines, Elles doivent être appliquées en toute transparence, tout en gardant un objectif de maîtrise des coûts.

258.698 emplois publics en Wallonie, soit 21,1% de l'emploi total (IWEPS).

38 «démarches entreprises» recensées par le SPW.

90.000 comptes entreprises répertoriés sur le portail «Espace personnel» de la Région wallonne.

15 «sources authentiques» labélisées et utilisables par l'administration wallonne.

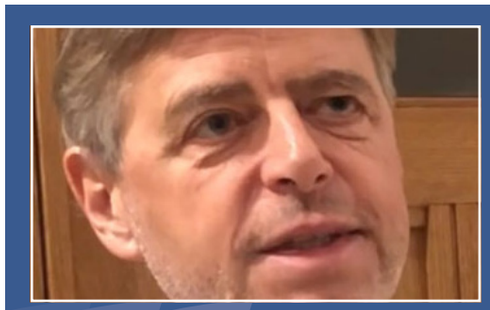

«La gouvernance en Wallonie doit être une recherche d'efficacité en terme de coût et de qualité dans un esprit de solidarité, d'éthique et de transparence»

Laurent LEVAUX – AVIAPARTNER

16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS

16.6, 16.7

DÉFI N°3

UNE GOUVERNANCE PERFORMANTE

1. **Augmenter la qualité du travail législatif**
2. **Développer une approche «client»**
3. **Simplifier le paysage des structures publiques et optimiser leur fonctionnement**
4. Suivre une trajectoire budgétaire rigoureuse
5. Rediriger des agents en nombre suffisant dans les services tournés vers les entreprises
6. Coordonner et simplifier la législation wallonne actuelle
7. Eviter les décisions arbitraires

1. Augmenter la qualité du travail législatif

Le bon fonctionnement d'une région est en partie basé sur la qualité de sa législation. Dès lors, le travail législatif doit être d'une qualité irréprochable. Il faut éviter de légiférer au coup par coup. Mieux analyser l'existant, affiner le diagnostic d'état des lieux et des objectifs, anticiper l'ensemble des effets attendus d'un texte, prévoir des indicateurs d'évaluation, sont des actions à systématiser avant de légiférer. Cela doit permettre d'éviter les incohérences entre les législations, à tout niveau de pouvoir et entre les niveaux de pouvoir.

2. Développer une approche «client»

Pour qu'une économie puisse tourner à plein régime, optimisons les démarches administratives. Veillons à limiter la charge, et à la proportionner au bénéfice attendu.

Les avancées faites en intelligence artificielle, en gestion de bases de données, en authentification digitale, etc. permettront de procéder à une simplification administrative d'envergure, facilitant la vie des usagers et des agents du service public. L'administration doit adopter une culture résolument tournée vers le client et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue qui pourrait être évaluée. Dans cet esprit, il faut promouvoir les principes de confiance et d'unicité de l'administration, notamment afin d'éviter les avis contradictoires d'un service à l'autre.

3. Simplifier le paysage des structures publiques et optimiser leur fonctionnement

La lasagne institutionnelle et administrative actuelle est difficilement compatible avec les principes de bonne gouvernance.

Menons une réflexion de fond à ce sujet :

- En matière d'insertion à l'emploi, il faut repenser les multiples structures de manière à les rendre complémentaires et en éliminant les doublons
- Fusionner les structures publiques pour rationaliser la politique relative aux infrastructures de transport
- Revoir la composition des organes décisionnels des unités d'administration publique (pouvoir de décision des différents organes, intégration d'administrateurs privés en plus grand nombre, adéquation des rémunérations des administrateurs et mandataires avec la responsabilité et l'importance de l'outil, etc.)

4. Suivre une trajectoire budgétaire rigoureuse

La dette publique régionale a été multipliée par deux entre 2005 et 2017. Cette progression n'est pas soutenable. Le solde à financer (et donc pas seulement le solde «facial» officiel) du budget wallon doit être réduit, pour limiter l'endettement et pour trouver des marges d'investissement. Le budget de l'action sociale, famille et santé (37% du total) devra être particulièrement maîtrisé.

5. Rediriger des agents en nombre suffisant dans les services tournés vers les entreprises

Beaucoup de fonctionnaires wallons sont efficaces et réellement désireux de faire avancer les choses. Néanmoins, les entreprises sont parfois confrontées à des difficultés dans les matières qui les concernent.

Régulièrement, certains services administratifs ne peuvent répondre à leurs sollicitations dans les courts délais qu'exige l'environnement économique. Ce n'est pas le nombre global de fonctionnaires qui est insuffisant, mais leur répartition devrait être optimalisée, notamment au regard d'une nécessaire amélioration de l'approche «client».

6. Coordonner et simplifier la réglementation wallonne actuelle

Une des raisons flagrantes de la difficulté de numériser les processus administratifs et les interactions entre l'administration et ses usagers est que les textes n'ont pas été pensés et élaborés tenant compte de la dimension digitale. S'il est par exemple déjà possible de remplir certains formulaires en ligne, il n'est pas encore possible de les authentifier électroniquement et ils doivent donc être imprimés, signés et déposés sous format papier, le texte réglementaire prévoyant toujours une signature manuscrite.

7. Eviter les décisions arbitraires

De manière générale, il faut veiller à baliser les décisions appliquant les textes de loi, et les interprétations qui peuvent en être données, particulièrement lorsque les services administratifs sont décentralisés. Dans leur intérêt, et dans celui de l'Administration, les entreprises ne peuvent en aucun cas avoir l'impression qu'un pouvoir arbitraire s'exerce. Les règles encadrant les entreprises doivent être comprises par tous et appliquées sans discrimination.

DÉTAILS DE CES MESURES EN PAGE 25

LE DÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE

Polyvalence | Fair-Play | Fierté | **Ambition** | Amélioration | Dépassement de soi | Endurance

UNE ÉCONOMIE CENTRÉE SUR L'ENTREPRISE AMBITIEUSE ET RESPONSABLE

L'économie wallonne est sur la voie du redéploiement économique. Dans des secteurs pour lesquels les besoins, et donc la demande internationale, vont grandissant (pharmacie, biotechnologie, mécatronique, aéronautique, alimentation saine etc.), on constate le renforcement des grandes entreprises structurantes et l'émergence de nombreuses entreprises innovantes qui sont au seuil d'un développement prometteur.

C'est le moment de changer de braquet et d'accélérer la mutation. Les pôles de compétitivité doivent jouer un rôle encore plus décisif dans la modernisation de la structure industrielle wallonne. Il appartient à une efficace collaboration entre le secteur privé et les pouvoirs publics, d'abord de développer les filières économiques prometteuses (digitale, circulaire etc.), mais aussi de construire un climat et des espaces (territoires, villes, quartiers, rues) où les entrepreneurs ambitieux pourront trouver ce dont ils ont besoin pour créer et développer leur entreprise.

2,47% du PIB pour les dépenses en R&D.

L'industrie à **14%** du PIB Wallon.

0,4% de grandes entreprises wallonnes dans l'ensemble des entreprises wallonnes.

PIB Wallon = **80%** du PIB de la zone Euro.

«Il faut mettre l'accent sur l'innovation industrielle et spécialement la robotisation, qui nous rendront compétitifs sur les marchés internationaux»

Thierry HUET – DESOBRY

8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH — 8.2, 8.6

9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE — 9.2, 9.4, 9.5

DÉFI N°4

LE DÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE

1. **Donner un nouveau souffle à la politique industrielle**
2. **Cibler les créateurs d'entreprise ambitieux et les entreprises à potentiel de croissance**
3. **Déployer les nouvelles filières économiques**
4. Franchir les frontières/grenzen/borders/邊界 plus lointaines
5. Renouveler le soutien à l'innovation pour les PME
6. Augmenter le budget de la R&D de 100 millions à l'horizon 2024
7. Orienter la fiscalité pour stimuler les investissements

1. Donner un nouveau souffle à la politique industrielle

L'industrie est l'ADN de l'économie wallonne depuis presque 200 ans, nous devons en refaire une force. Une politique industrielle active, basée sur les pôles de compétitivité, est mise en œuvre depuis presque 15 ans. La transformation est à l'œuvre. Mais elle doit s'accélérer et s'étendre dans tous les secteurs industriels. La R&D et l'innovation doivent trouver une place encore plus grande au cœur de chaque entreprise.

2. Cibler les créateurs d'entreprise ambitieux et les entreprises à potentiel de croissance

Mettons en place des politiques audacieuses pour renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux wallons (comme par exemple Louvain-La-Neuve, le Bio Park de Charleroi ou le Science Park de Liège) qui poussent les créateurs d'entreprises et les startups qui en veulent. De même, renforçons les programmes spécifiques d'accompagnement pour les entreprises entre 50 et 100 personnes qui veulent grandir de manière substantielle.

3. Déployer les nouvelles filières économiques

Economie digitale, e-commerce, économie circulaire, économie collaborative, écoconstruction, voilà quelques secteurs qui sont en train de structurer l'économie du 21e siècle. Ne ratons pas le train. Investissons dans ces filières : dans la R&D, dans des projets cohérents, dans des entreprises qui positionneront la Wallonie dans les chaînes de valeur mondiales. De la réflexion nait l'action, il faut donc établir des stratégies solides et à moyen terme avant d'investir.

4. Franchir les frontières/grenzen/borders/邊界 plus lointaines

Notre plus grand marché extérieur est le marché français, parce qu'on y parle la même langue. Il existe pourtant de nombreux outils d'apprentissage des langues étrangères. Trop sans doute. Visons des outils efficaces, connus et utilisés. Deuxième point d'attention : la Sofinex est une source de financement précieuse pour les entreprises wallonnes qui visent la grande exportation. Ne limitons pas son impact pour des raisons budgétaires. Concentrons les moyens sur les outils de support qui marchent.

5. Renouveler le soutien à l'innovation pour les PME

L'innovation est déterminante pour les PME qui veulent se développer. On ne parle pas seulement des innovations radicales ou disruptives, mais surtout d'innovations incrémentales qui améliorent le produit, le procédé ou l'organisation de l'entreprise. Pour que les soutiens publics à ce type d'innovation soient très incitatifs, ils doivent être souples et rapides : pas de lourdeurs administratives, pas de longs délais. Les incitants wallons actuels à l'innovation dans les PME doivent être modernisés dans ce sens.

6. Augmenter le budget wallon de la R&D de 100 millions à l'horizon 2024

Entre 2005 et 2014, le budget wallon en R&D a presque doublé, passant de 185 millions à environ 359 millions d'euros, mais il est revenu aux environs de 320 millions les dernières années. Pour remplir l'objectif européen d'une dépense en R&D (privée et publique) de 3% du PIB, le budget wallon doit encore augmenter de 100 millions. Les besoins en R&D restent suffisamment importants à tous les stades de la recherche et de l'innovation pour justifier cette augmentation.

7. Orienter la fiscalité pour stimuler l'investissement

Investissement : c'est l'impératif implicite derrière toutes les mesures de déploiement économique. Comment développer une industrie sans investir massivement en R&D, en machines et équipements, en nouvelles sources d'énergie, en formation, etc. ? Et comment assurer une réelle transition énergétique sans des investissements dans des nouveaux bâtiments et dans la rénovation des anciens ? Trop souvent, la fiscalité régionale freine tous ces investissements. Il faut rester cohérent, on ne peut prôner une Wallonie du 21e siècle et taxer l'investissement qui la construit.

DÉTAILS DE CES MESURES EN PAGE 26

LA DIGITALISATION ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

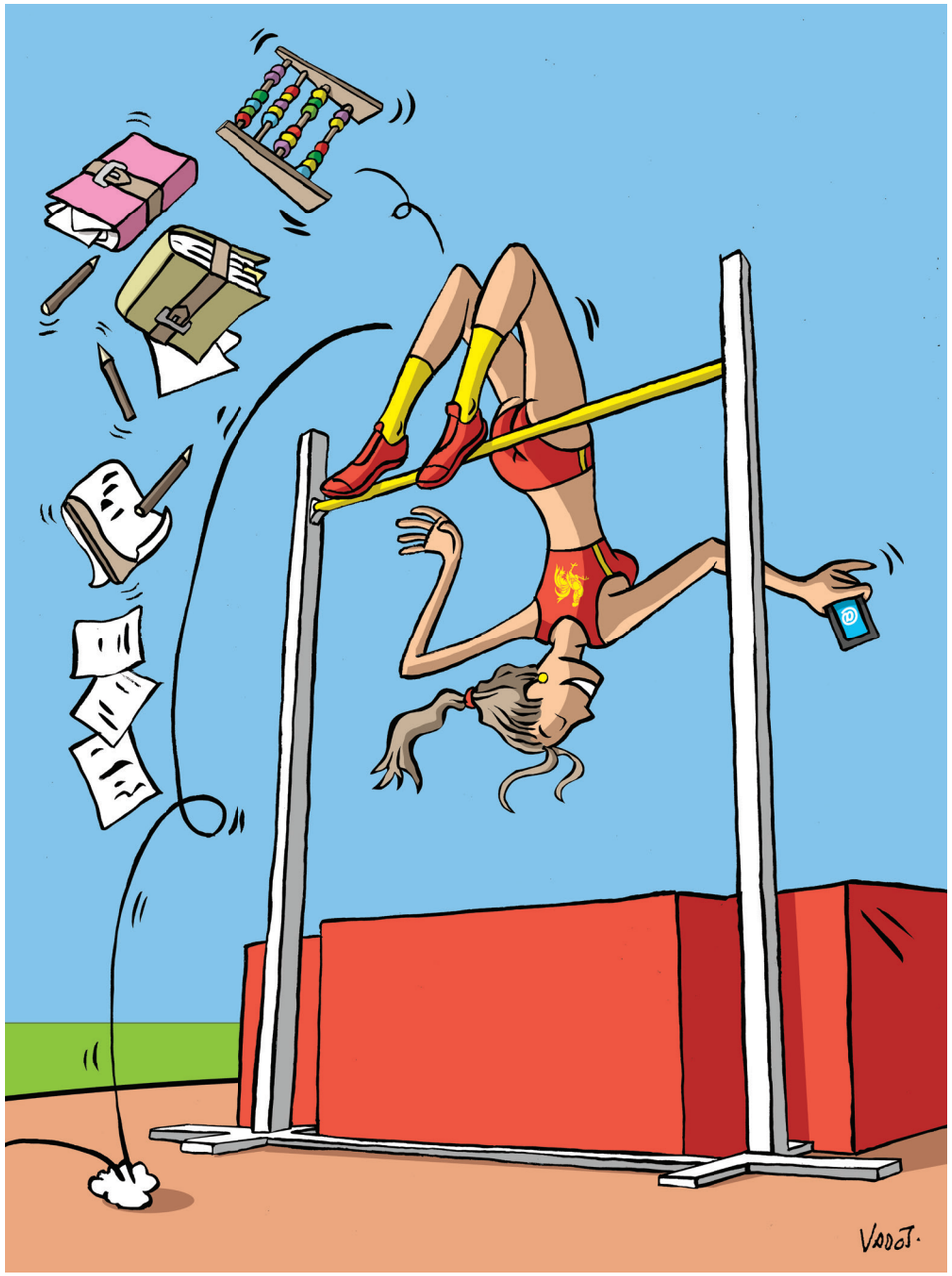

LA DIGITALISATION, UNE NÉCESSITÉ ET UNE OPPORTUNITÉ

La numérisation, l'internet des objets, l'intelligence artificielle sont en train de bouleverser tous les modes de production, de distribution, d'organisation de l'entreprise. A l'horizon de 20 ou 30 ans, l'économie actuelle paraîtra d'un autre âge.

La Wallonie a insuffisamment anticipé ces profondes mutations. Elle se rattrape depuis quelques années en mettant en œuvre son plan «Digital Wallonia». N'hésitons pas à investir les ressources nécessaires pour revenir dans la course. Il faut avancer sur plusieurs fronts : renforcer et développer le secteur numérique dans l'économie wallonne, aider non seulement les entreprises dans leur transformation digitale, mais aussi l'administration, les écoles et les villes.

Le développement scientifique de l'intelligence artificielle et ses multiples applications vont induire des changements dont on ne mesure sans doute pas encore l'ampleur. La question de comment adresser ce nouvel enjeu devrait sans tarder mobiliser les intelligences wallonnes, des universités aux entreprises en passant par les pouvoirs publics.

La taille du secteur numérique : **3,7%** de la valeur ajoutée totale.

3% des entreprises (10 salariés et plus) utilisent des robots de service ou de production.

80% des entreprises ont un site web, mais pour 34% le site est mis à jour une fois par an.

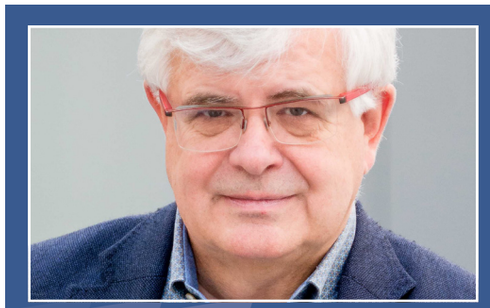

«Nous pouvons repositionner la Wallonie sur l'échiquier mondial des nouvelles technologies, notre avenir et celui de nos enfants passent par là»

Jean MARTIN – SAPRISTIC

8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH

8.2

DÉFI N°5

LA DIGITALISATION ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1. Poursuivre la mise en œuvre du plan «Digital Wallonia»
2. Rendre toutes les entreprises wallonnes «4.0 compatibles»
3. Doubler la taille du secteur des entreprises actives dans le numérique
4. Rendre la Wallonie 100% connectée
5. Dématérialiser toutes les démarches administratives
6. Faire de la Wallonie un leader de l'Intelligence Artificielle
7. Investir dans la formation numérique à tous les stades de l'enseignement

1. Poursuivre la mise en œuvre du Plan «Digital Wallonia»

Entre 2015 et 2018, l'Agence du Numérique, supportée par le Gouvernement wallon, a mis en œuvre, avec de nombreuses collaborations, le plan de digitalisation de la Wallonie «Digital Wallonia», un plan composé de nombreuses mesures opérationnelles dont on pouvait suivre l'accomplissement. Un plan «Digital Wallonia 2.0» a été publié en décembre 2018. Seule la synthèse est à ce jour publique. Nous nous attendons à trouver dans la version complète des mesures précises qui recouvrent les priorités développées dans ce défi.

2. Rendre toutes les entreprises wallonnes «4.0 compatibles»

L'entreprise 4.0, c'est l'entreprise qui intègre les profondes mutations de la digitalisation et de l'intelligence artificielle dans ses processus et son organisation. Les entreprises qui ne rejoindront pas cette 4e révolution industrielle risquent de disparaître. Un vaste programme pour accompagner les entreprises dans ces transformations a été conçu et conjointement mis en œuvre par de nombreux acteurs, sous la coordination de l'Agence du Numérique. Ce programme, «made different, digital wallonia», doit être poursuivi et amplifié.

3. Doubler la taille du secteur des entreprises actives dans le numérique

Le secteur numérique wallon compte pour 3,4% de la valeur ajoutée totale, alors qu'en Flandre il se monte à 4,4%.

Le retard est donc important. Des instruments existent déjà pour stimuler l'investissement et la création de nouvelles entreprises. Mais l'ambition doit être plus grande, il faut renforcer les outils et structures de soutien au secteur des entreprises actives dans le numérique, en parfaite collaboration avec l'Agence du Numérique.

4. Rendre la Wallonie 100% connectée

Certains territoires de la Wallonie, dont des parcs d'activité économiques, ne bénéficient pas encore du très haut débit (THD). Comment se développer sans les infrastructures indispensables ? Un des objectifs prioritaires des investissements publics doit être une Wallonie complètement et la mieux connectée possible. Un plan concret de couverture en fibres optiques et 5G doit être établi rapidement, avec budgétisation, et implémentation pour couverture totale des PAE en 2020 et des territoires ruraux en 2024 au plus tard.

5. Dématérialiser toutes les démarches administratives

Les lourdeurs administratives sont parmi les premières préoccupations des entreprises. L'administration en a bien conscience et a déjà avancé sur le chemin de la simplification : digitalisation de certains formulaires, création d'espaces personnels, traçabilité de certains dossiers, début de mise en œuvre du principe «only once». Il faut poursuivre l'effort avec l'objectif ambitieux mais réaliste d'une administration «paperless».

Ceci implique d'analyser les conséquences organisationnelles (révision des processus, formation) et budgétaires.

6. Faire de la Wallonie un leader de l'Intelligence Artificielle

Les bouleversements que vont provoquer dans la vie des entreprises les applications de l'Intelligence Artificielle sont encore à peine perceptibles. Mais comment entrer dans ce monde et y prendre sa place ? Des groupes se constituent en Wallonie pour y réfléchir. Des équipes universitaires s'y investissent. Donnons-nous les moyens de développer nos atouts. Dans ce cadre, la Wallonie doit notamment se coordonner avec le Gouvernement fédéral comme partie prenante de la réflexion et bénéficiaire de la large manne du plan national d'investissement stratégique consacré à l'Intelligence Artificielle (IA).

7. Investir dans la formation numérique à tous les stades de l'enseignement

Les écoles de codage se multiplient, parce que le codage forme l'esprit, ouvre de belles perspectives professionnelles et permet tout simplement de rester dans le coup. Pour diffuser ces atouts, l'éveil numérique et la formation au codage doivent intégrer les programmes de nos écoles, des primaires aux secondaires. C'est prévu dans le Pacte d'Excellence. Assurons-nous que ce soit mis en œuvre de manière efficace, partout et dès le début de la législature. Ceci implique de revoir en profondeur l'accord de collaboration entre la fédération Wallonie Bruxelles et la Wallonie.

DÉTAILS DE CES MESURES EN PAGE 30

UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

Polyvalence · Fair-Play · Fierté · Ambition · Amélioration · **Dépassement de soi** · Endurance

ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE TOUT EN PRÉSERVANT LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La politique énergétique doit à la fois garantir la sécurité de notre approvisionnement (production endogène et interconnexion), la transition énergétique pour se conformer aux objectifs européens en matière climatique et de production d'énergie renouvelable, et des coûts abordables. Atteindre les objectifs de la transition énergétique et de lutte contre le réchauffement du climat implique la participation de tous : résidentiel, tertiaire, transport et industrie. Pour les entreprises, engagées avec succès dans des démarches volontaires de réduction de leurs émissions de CO_2 et d'amélioration de leur efficacité énergétique, relever le challenge nécessite une véritable transformation des procédés et des investissements importants. La transition énergétique passe aussi par le développement des sources d'énergies renouvelables. Il faut en maîtriser les coûts et réfléchir à son financement, notamment pour préserver la compétitivité des entreprises.

Pour 2030, l'Union européenne a fixé à **40%** l'objectif de réduction des émissions de CO_2 (par rapport à 1990).

Les entreprises en accords de branche ont réduit de **25%** leurs émissions de CO_2 depuis 2000.

En moyenne, les entreprises wallonnes paient leur électricité **15%** plus cher que leurs concurrentes flamandes.

«L'énergie revêt une importance cruciale, une économie qui consomme moins d'énergie et de ressources est une économie plus efficiente, plus forte et plus durable »

Christiane MALCORPS – SOLVAY

7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY — 7.1, 7.2, 7.3

9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE — 9.4, 9.5

13 CLIMATE ACTION — 13.2

DÉFI N°6

UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

1. Définir et mettre en œuvre une vision énergétique
2. Inscrire la Wallonie dans la transition énergétique
3. Préserver la compétitivité des entreprises
4. Saisir les opportunités de la transition énergétique
5. Prolonger les accords de branche.
6. Poursuivre l'engagement des entreprises en matière de climat et d'efficacité énergétique
7. Encourager l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des bâtiments

1. Définir et mettre en œuvre une vision énergétique

L'énergie revêt une importance cruciale pour un pays. Après des années d'hésitation, il est l'heure de définir et de mettre en œuvre une vision énergétique qui tient compte à la fois de la sécurité d'approvisionnement, de la stabilité des coûts et de la réduction des émissions de CO_2. La sécurité de l'approvisionnement énergétique est certes une compétence fédérale, mais offrir aux investisseurs la garantie de disposer d'une énergie en suffisance et à des coûts abordables est un élément essentiel de la politique économique de la Wallonie.

2. Inscrire la Wallonie dans la transition énergétique

L'ambition internationale (et surtout européenne) en matière de climat est forte. Les objectifs assignés aux Etats européens en matière d'énergie - développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des consommations - sont ambitieux. La Wallonie doit prendre sa part dans cet effort et s'inscrire dans le mouvement. Une économie qui consomme moins d'énergie et de ressources est une économie plus efficiente et plus forte. Montons dans le train de la transition énergétique.

3. Préserver la compétitivité des entreprises

Les entreprises wallonnes paient plus cher leur électricité que leurs concurrents flamands et européens (entre 15% et 30% de plus selon les cas). Il faut réinventer la manière dont le financement du renouvelable est répercuté dans la facture des consommateurs, des entreprises en particulier. L'instauration d'un tarif "transition énergétique" et la poursuite du mécanisme de compensation des émissions indirectes sont indispensables pour garantir la compétitivité de notre économie.

4. Saisir les opportunités de la transition énergétique

Engagées dans l'amélioration de leur efficacité énergétique, les entreprises innovent et investissent notamment dans la cogénération ou les énergies renouvelables pour réduire leur empreinte carbone et celle des autres. Il faut saisir les opportunités qu'offre la transition en ciblant la R&D sur des projets prometteurs, en soutenant les entreprises dans leurs investissements et en simplifiant le cadre juridique pour faciliter le développement du renouvelable en Wallonie.

5. Prolonger les accords de branche

Conclus depuis 2002, les accords de branche sont à la fois des outils de la politique climatique, énergétique et économique wallonne.

Ils permettent aux entreprises de réduire leurs émissions de CO_2 et d'améliorer leur efficacité énergétique tout en voyant leurs coûts énergétiques réduits. Les accords de branche actuels viennent à échéance au 31 décembre 2020. Il est essentiel de les prolonger rapidement jusqu'au 31 décembre 2023.

6. Poursuivre l'engagement des entreprises en matière de climat et d'efficacité énergétique

Plus efficace que la contrainte réglementaire, l'approche volontaire a montré sa pertinence avec les accords de branche CO_2/Energie. Une démarche de ce type doit être poursuivie. Il s'agit d'accompagner nos entreprises – petites, moyennes et grandes – sur le chemin de la transition bas-carbone en développant les outils adaptés à chacune d'entre elles.

7. Encourager l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des bâtiments

Le secteur résidentiel représente une part importante des émissions de CO_2. Il faut augmenter le rythme de rénovation du bâti wallon pour en améliorer la performance énergétique, en développant des incitants notamment fiscaux.

DÉTAILS DE CES MESURES EN PAGE 32

UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Polyvalence · Fair-Play · Fierté · Ambition · Amélioration · Dépassement de soi · **Endurance**

UN TERRITOIRE BIEN GÉRÉ, UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ, UNE MOBILITÉ OPTIMALE

Les défis environnementaux, l'utilisation rationnelle du territoire et la mobilité durable sont des enjeux majeurs. Si les entreprises sont déjà soumises à de nombreuses obligations liées à ces matières (permis, rapportage, normes, taxes, redevances etc.), nombre d'entre elles ont dépassé ce cadre pour s'insérer dans des dynamiques anticipatives et prospectives sur ces sujets. Elles se sont positionnées pour répondre à ces enjeux et les intégrer dans leur stratégie et certaines y ont même puisé des opportunités de développement.

Pour continuer à progresser, il faudra qu'entreprises et pouvoirs publics s'entendent sur les objectifs à atteindre et les moyens d'y arriver, dans le respect des contraintes de chacun.

1,5% du territoire wallon occupés par l'activité économique.

22.000 permis d'environnement actifs.

2 cents/km, l'équivalent théorique des recettes régionales des taxes de circulation et de mise en circulation.

«Entreprendre, c'est gérer l'acquis et imaginer l'avenir. Il ne faut pas regarder les défis environnementaux comme des obstacles insurmontables mais comme des opportunités»

Marc du BOIS - Spadel

3.9 · 6.3 · 9.4 · 11.A · 12.2, 12.4, 12.5 · 15.5

DÉFI N°7

UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

1. **Répondre aux besoins territoriaux du développement économique**
2. **Faire du permis d'environnement un véritable outil de développement durable**
3. **Miser sur l'innovation dans le secteur des transports et de la mobilité**
4. Définir un plan à 10 ans de réhabilitation des friches industrielles et urbaines
5. Etablir le schéma complet d'une fiscalité routière intelligente pour tous les usagers
6. Instaurer la confiance entre l'Administration et l'Entreprise
7. Inscrire la Wallonie dans son environnement international et transrégional

1. Répondre aux besoins territoriaux du développement économique

La Wallonie doit développer une politique en matière d'urbanisation du territoire qui soit apte à concilier utilisation parcimonieuse du sol et réponse aux besoins du développement économique. Soutenons la mise à disposition de 200 ha en plus par an pour l'activité économique et la constitution d'une réserve stratégique de terrains, tout en associant partiellement ces objectifs à une reconversion optimale des friches.

2. Faire du permis d'environnement un véritable outil de développement durable

Faisons du permis d'environnement un outil d'action au bénéfice de la préservation d'un environnement de qualité, tout en étant un levier de développement et d'innovation technologique pour l'entreprise. Optimisons les procédures, diminuons les charges inutiles, dématérialisons, et -le résultat étant défini- soyons créatifs sur les moyens.

3. Miser sur l'innovation dans le secteur des transports et de la mobilité

La mobilité et le transport sont et seront de formidables ambassadeurs des possibilités de la révolution numérique. Anticipons les mouvements sur ces sujets en développant des actions et des projets de pointe, dans tous les modes de transport, tant en ce qui concerne les véhicules (véhicules connectés et autonomes, carburants alternatifs, sécurité, économie d'énergie …) que l'exploitation des réseaux (Intelligent Transport Systems, Smart Cities …).

4. Définir un plan à 10 ans et son financement concernant la réhabilitation des friches industrielles et urbaines

Le Schéma de Développement du Territoire reprend la proposition de l'UWE de réhabiliter 100 ha de friches par an d'ici 2030. Créons une «Task Force Friches» dont l'objectif sera d'identifier les actions nécessaires à mettre en œuvre, les freins à lever et les financements à mobiliser pour rendre l'objectif faisable.

5. Etablir le schéma complet d'une fiscalité routière intelligente pour tous les usagers

La Wallonie doit impérativement s'associer aux deux autres Régions pour entamer une réforme de la fiscalité routière qui soit performante du point de vue de la mobilité, attentive aux contraintes de l'ensemble des acteurs concernés et qui évite les concurrences entre les quatre régimes fiscaux existants. Lançons une étude interrégionale qui permettra à la fiscalité routière de devenir un véritable outil de gestion des déplacements.

6. Instaurer la confiance entre l'Administration et l'Entreprise

L'entreprise est aussi un partenaire innovant, développant des technologies plus propres. Restaurons une véritable approche «client» qui valorise l'esprit d'entreprendre, qui potentialise les facultés de développement de l'entreprise au profit de solutions inédites, qui suscite chez tous les entrepreneurs l'envie d'inventer et de mettre en œuvre des réponses aux grands défis qui nous attendent.

7. Inscrire la Wallonie dans son environnement international et transrégional

La Wallonie n'est pas une île. Que ce soit de manière physique ou institutionnelle, la Wallonie est insérée dans un tissu de régions et de pouvoirs avec lesquels elle interagit en permanence. La mobilité, le territoire et l'environnement sont particulièrement interconnectés, entre eux d'abord, mais aussi avec des régions et des niveaux de décision qui nous impactent. Assurons une veille permanente de ce qui nous entoure et nous touche sur ces matières afin de nous positionner de manière optimale.

DÉTAILS DE CES MESURES EN PAGE 34

FINISH

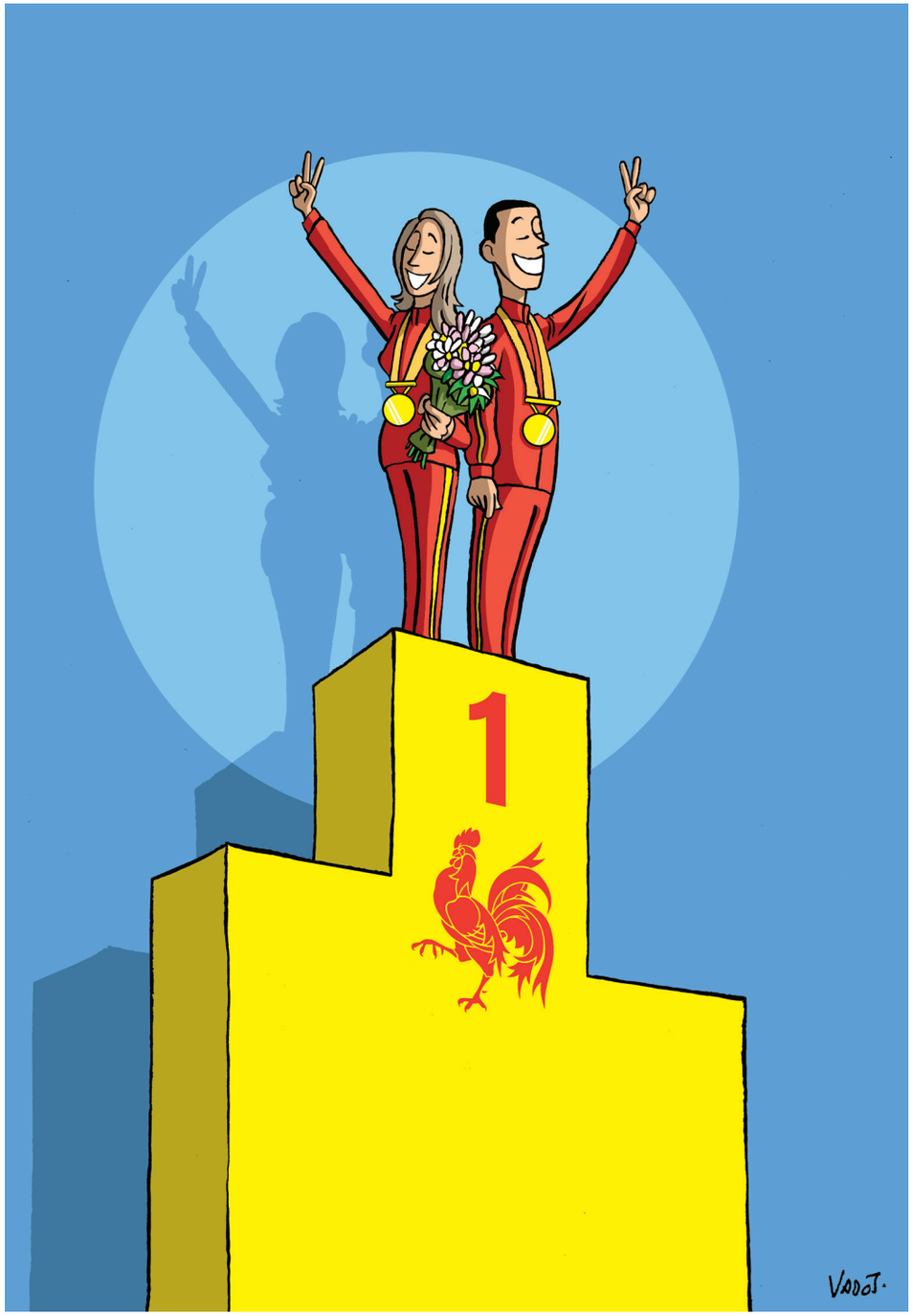

Polyvalence · Fair-Play · Fierté · Ambition · Amélioration · Dépassement de soi · Endurance

CES MESURES UNE FOIS MISES EN ŒUVRE…

➔ Nous évoluerons dans un climat social apaisé, où la volonté d'entreprendre sera valorisée et développée.

➔ Nous créerons un cadre où toutes les entreprises :

- se sentent soutenues quelle que soit leur taille (grandes, moyennes, petites, très petites, et startups)
- ont envie d'oser et de grandir
- trouvent les compétences nécessaires à relever leurs défis et à contribuer au bien-être de la Région
- bénéficient d'une énergie disponible et abordable
- contribuent à préserver un environnement de qualité
- trouvent en l'administration un partenaire efficace et engageant

➔ Nous contribuerons à créer une Wallonie où :

- les investisseurs étrangers sont séduits par nos atouts
- les structures publiques sont rationnelles et lisibles
- les centres de décision et de R&D des firmes étrangères ont envie de s'installer et de s'ancrer
- l'innovation et la digitalisation sont boostées
- l'industrie reprend la place qu'elle mérite
- les autorités soutiennent et valorisent les initiatives des entreprises qui contribuent à relever les défis du futur (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, etc.)

RETROUVEZ CE MÉMORANDUM SUR **WWW.HEPTATHLON2024.BE**

OSONS !

Montrons nos succès !

Ayons de l'ambition !

Soyons fiers de notre région !

Soyons confiants !

Olivier de WASSEIGE,
Administrateur Délégué UWE

FINISH

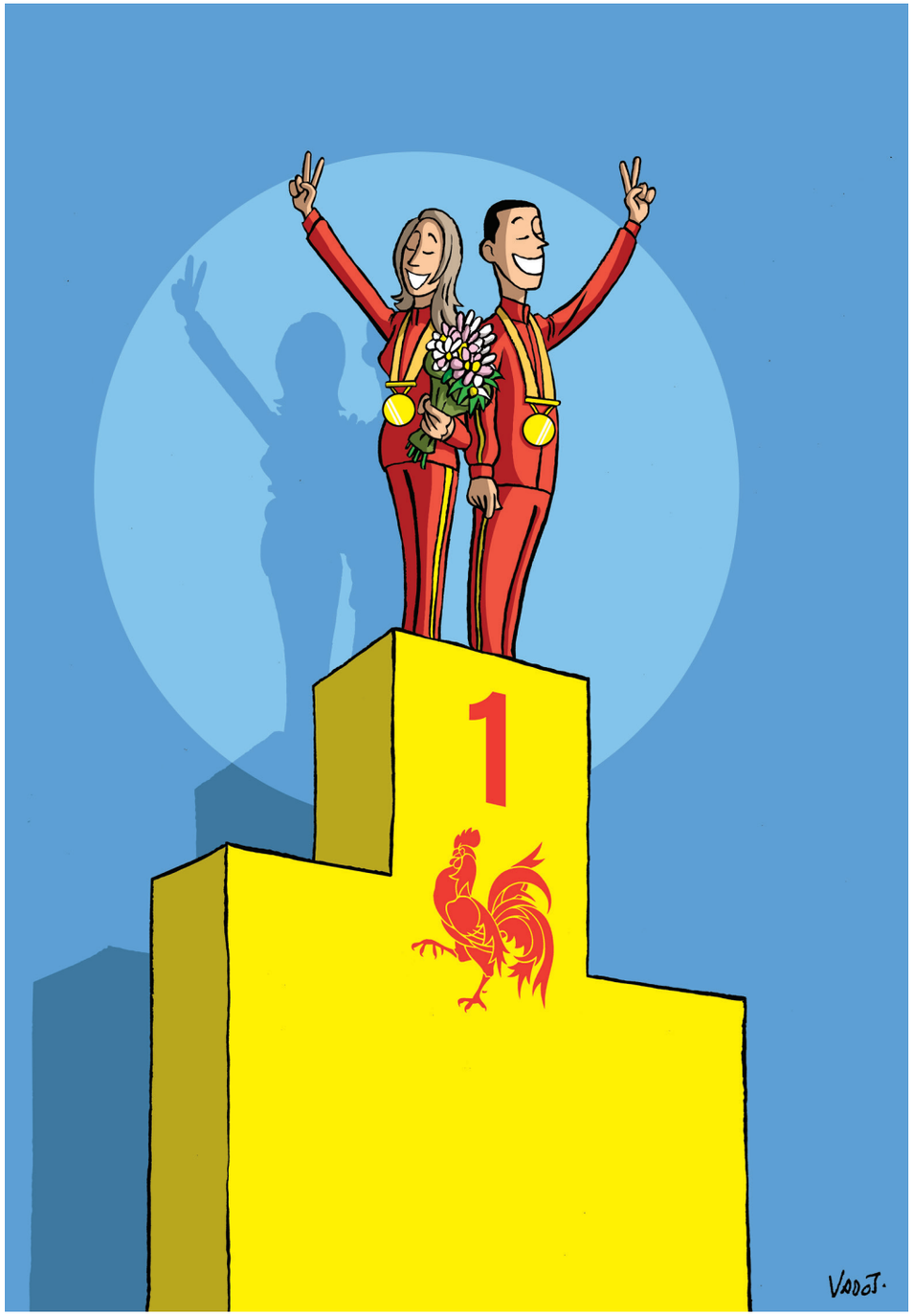

Polyvalence | Fair-Play | Fierté | Ambition | Amélioration | Dépassement de soi | Endurance

LA PAROLE À NOS FÉDÉRATIONS !

"*Le développement économique de la Région wallonne est une condition essentielle au bien-être des wallons. En appliquant les proposions de l'UWE, les autorités publiques soutiendront directement la qualité de vie des wallons*".

Serge FAUTRÉ – Président de l'UPSI

"*Du Hainaut occidental au fond du Luxembourg, il faut améliorer le «matching» entre l'offre et la demande d'emploi : par la formation, sans doute, mais aussi par des outils plus performants de mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises*".

Fréderic CRAS – Président de FEDUSTRIA WALLONIE

"*En tant qu'un des plus grand employeur industriel de Wallonie, nous soutenons toutes les mesures qui visent à attirer davantage de talents dans les métiers et filières qui mènent à l'emploi dans les entreprises alimentaires*".

Guy PATERNOSTER – Président de FEVIA WALLONIE

"*L'industrie cimentière s'inscrit résolument dans une société bas carbone à l'horizon 2050 et demande le maintien d'une industrie forte et compétitive en Wallonie*".

Eddy FOSTIER – Président de FEBELCEM

"*Economie circulaire et circuits courts sont un véritable levier de développement pour les PME locales et produits locaux, notamment via des critères de qualité et de durabilité en marchés publics*".

Luc MOHYMONT – Président de la CCW

"*Garantir l'accès aux gisements est la priorité pour Fediex. L'exploitation des ressources minérales contribue directement à l'économie de la Wallonie. Cette priorité ne pourra être atteinte sans des procédures administratives simplifiées, des délais d'instruction raisonnables et des agents administratifs en suffisance*".

Pascal LESOINNE – Président de FEDIEX

"*A l'avenir, une mobilité fluide et à faible taux d'émissions ne sera envisageable que dans un cadre fiscal stable, prévisible, concerté et technologiquement neutre*".

Philippe DEHENNIN – Président de FEBIAC

"*Coordonner et simplifier la législation wallonne est également une priorité absolue reprise dans le mémorandum de Brafco*".

Etienne RIGO – Président de BRAFCO

"*Il est temps de quitter le 20e siècle. La législation belge et wallonne ne tient pas encore assez compte de la digitalisation, l'évolution des habitudes de travail, l'évolution de nos sociétés et les aspirations de la population. Cela impacte le développement des entreprises. Nous avons besoin de réglementations fiscales et sociales adaptées qui nous donnent plus d'agilité pour rester compétitif*".

Eric MESTDAGH – Président de COMEOS WALLONIE

"*Une Wallonie rendue plus attractive par un pacte d'actions et comportements convergents des autorités et parties prenantes*".

Philippe SUINEN – Président de la CCI WALLONIE

"*Un marché du travail efficient : première clé d'une Wallonie performante. Impliquer les entreprises spécialisées du secteur et moderniser sont indispensables*".

Henri LEMAÎTRE – Président de FEDERGON WALLONIE

"*Il est temps d'une approche structurelle et coordonnée de l'économie circulaire, en éliminant les obstacles juridiques et en soutenant l'achat de produits recyclés*".

Bruno ARTS – Président de GO4CIRCLE

"*Travaillons ensemble au cours de la prochaine législature pour concrétiser les objectifs climatiques et énergétiques de 2030 et créer ainsi de l'emploi et de la valeur ajoutée pour l'économie Wallonne*".

Philippe VAN TROEYE – Président de FEBEG

"*De nouvelles réformes structurelles restent nécessaires afin de permettre aux entreprises wallonnes de tirer pleinement profit de leur implantation géographique tout à fait exceptionnelle*".

Vincent GAILLARD – Président de FEBETRA WALLONIE-BXL

"*La Wallonie doit garantir un vrai «level playing field» en matière énergétique, économique et sociale afin de permettre à son industrie de se maintenir et de se développer*".

Wim VAN GERVEN – Président GROUPEMENT DE LA SIDÉRURGIE

FINISH

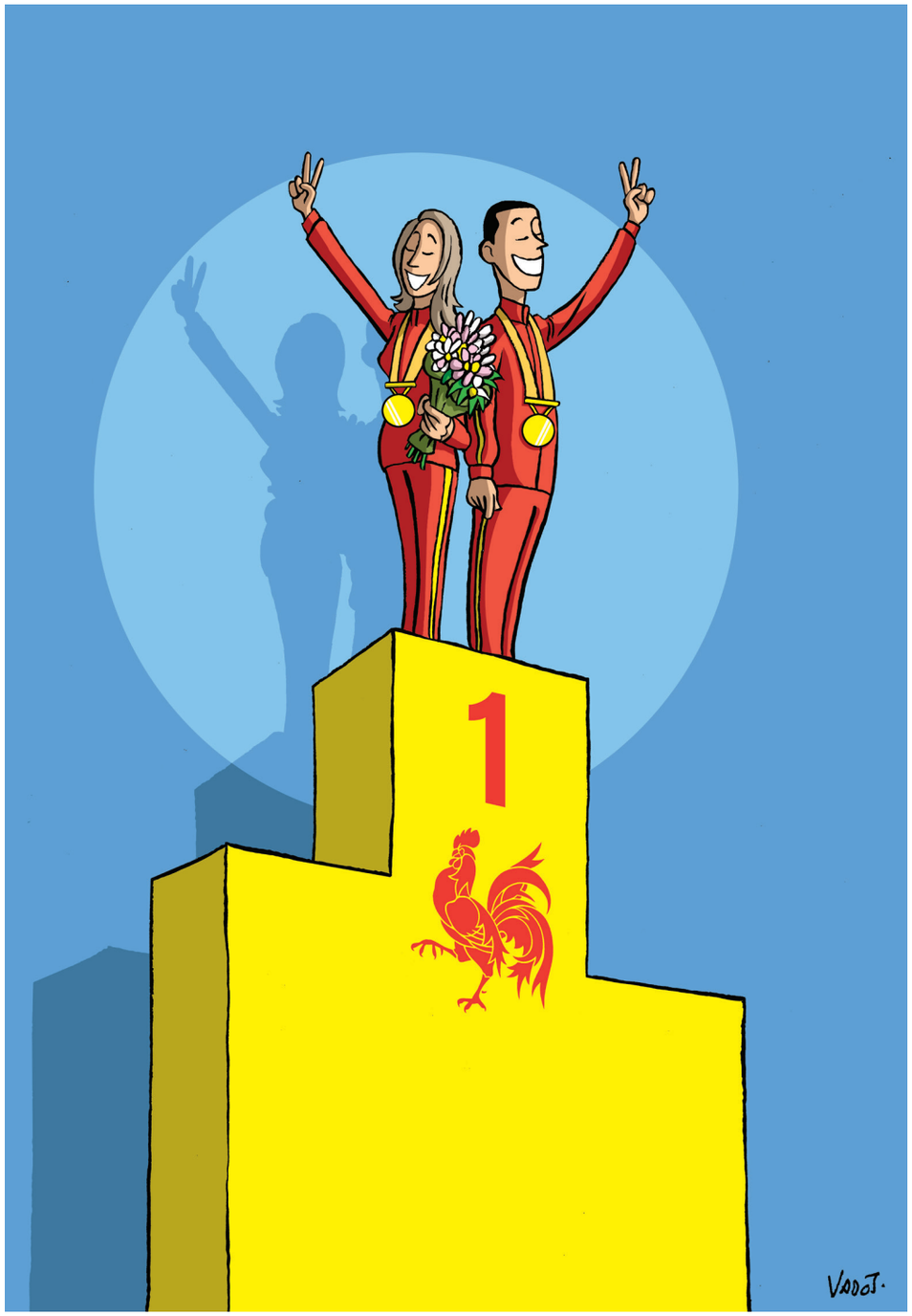

Polyvalence | Fair-Play | Fierté | Ambition | Amélioration | Dépassement de soi | Endurance

ILS NOUS INSPIRENT ET NOUS SOUTIENNENT !

Nos entreprises, nos fédérations et nos partenaires nous inspirent et nous soutiennent...

HEPTATHLON 2024

7 défis x 7 mesures
WALLONIE 2019 - 2024

ANNEXES

LES DETAILS DES 7X7 MESURES

1 Viser un enseignement d'excellence

Accélérons la concrétisation du pacte d'excellence, et rendons ses lettres de noblesse à l'enseignement. Il faut renforcer les savoirs de base en mathématiques, en français, en langues et en sciences, et développer l'éveil technologique et l'esprit d'entreprendre. Accentuons l'apprentissage des «Soft skills» pour préparer les jeunes à la vie en entreprise. Faisons des options techniques et professionnelles des filières d'excellence et non de relégation.

La qualité des formations est la préoccupation prioritaire des entreprises. Suite à un sondage réalisé auprès des patrons wallons, il apparaît que l'enseignement n'est pas à la hauteur des attentes du marché du travail. En effet, plus de la moitié des entreprises répondantes estiment que les savoirs de base ne sont pas suffisants. Elles se retrouvent parfois confrontées à un jeune ne sachant pas lire un manuel écrit en français ou réaliser une règle de trois. A ce constat s'ajoute l'oubli, dans les programmes, de disciplines essentielles pour l'épanouissement dans la vie en entreprise comme les «Soft skills», l'autonomie et l'esprit d'équipe dans la gestion de projets ou encore l'apprentissage des technologies comme le numérique. Pour une meilleure adéquation entre les programmes de formation et le contexte socio-économique, il est nécessaire de :

- Créer des synergies entre l'enseignement et le monde de l'entreprise. Le sondage réalisé par l'UWE/BECI expose la volonté commune des entreprises de devenir un partenaire actif aux côtés des écoles. Diverses actions d'information ou de sensibilisation peuvent être mises en place, telles que des visites d'entreprises ou des journées portes ouvertes à l'intention des étudiants, ou encore des rencontres avec le personnel enseignant pour une vision commune des profils «métiers». Une proximité renforcée avec le monde de l'entreprise offre de multiples avantages, notamment dans le développement de certains programmes tels que l'alternance ou encore en assurant des places de stages pour tous les apprenants dans le cœur de métier des entreprises.
- Renforcer les savoirs de base par l'instauration du tronc commun. Pour l'amélioration de l'apprentissage des savoirs de base, le tronc commun doit mettre l'accent sur la langue maternelle, les mathématiques, les sciences ou encore les langues étrangères, et supprimer le régime d'options : chaque élève se verra dispenser les mêmes enseignements de base.
- Repenser le parcours de l'élève pour lui permettre de faire face aux défis du monde de l'entreprise de demain. Le tronc commun est la pièce angulaire du pacte d'excellence par sa vision moderne de l'évolution de l'élève au sein de l'enseignement, notamment en le rendant «polytechnique». Le cursus commun comprend sept champs disciplinaires d'égale valeur et d'égale importance. En cassant la hiérarchie des filières, l'élève est libre de découvrir la discipline pour laquelle il possède un talent. Pour aboutir à une école efficace, il est nécessaire de retrouver, également au sein du tronc commun, d'autres disciplines nouvelles permettant l'éveil technologique, l'esprit d'entreprendre, les «Soft skills», etc.
- Revaloriser les filières techniques et professionnelles en faisant du parcours qualifiant une filière de choix. Trop souvent, les études professionnelles et techniques sont vues comme un enseignement de relégation en lieu et place d'un enseignement en adéquation avec les réalités du monde du travail. Ce phénomène est dû à une majorité d'élèves pour lesquels l'enseignement qualifiant n'est que le fruit d'un parcours chaotique avec des réorientations successives et des échecs, pour aboutir in fine dans une option professionnelle ou technique par dépit. Grâce à la mise en œuvre du tronc commun, les élèves qui suivront des études qualifiantes le feront par choix réellement consenti, en étant éclairés sur les différentes possibilités d'orientation. De plus, renforcer les savoirs de base dans l'enseignement qualifiant brisera cette image de filière de relégation.

2. Booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovant

Les entreprises sont en manque criant de personnel, singulièrement dans les filières techniques et scientifiques. Il est donc déterminant de donner envie aux jeunes de s'investir dans les filières STEM (science, technology, engineering, and mathematics).

Cela nécessite entre autres de revoir les méthodes et la promotion de ces enseignements, de mieux informer sur les débouchés, et d'augmenter le nombre d'étudiants poursuivant ces filières dans l'enseignement supérieur. Rendons les carrières STEM plus attractives, et ce dans l'enseignement dès le plus jeune âge.

La Wallonie se situe en bas du classement européen lorsque l'on considère le pourcentage de diplômés en sciences et en sciences appliquées (12% de diplômés contre une moyenne de 22% pour l'UE27). Pourtant, dans l'enseignement secondaire général, 45% des élèves du 2ème degré, un tiers des élèves du 3ème degré et 25% des élèves du 3ème degré en transition suivent une option en sciences. À l'heure du numérique et des évolutions fulgurantes en matière de technologies, la Wallonie doit agir pour sensibiliser ces jeunes prédisposés à suivre des études STEM dans le supérieur.

- Réformer l'enseignement des sciences avec une démarche pédagogique d'investigation afin d'éveiller la curiosité des élèves et leur permettre de développer le goût des sciences dès le plus jeune âge. Un enseignement des sciences basé sur une approche trop théorique ne correspond pas aux attentes des élèves. Il est nécessaire de revoir la formation initiale et continue des professeurs pour mener à bien cette démarche. Les étudiants doivent comprendre l'impact des sciences et de la technologie sur la société actuelle. Une connaissance en sciences est un atout majeur pour s'insérer dans le monde de l'emploi. Le corps enseignant a besoin de locaux adaptés et équipés pour la réalisation d'exercices pratiques pour avancer vers un apprentissage par l'expérimentation.
- Renforcer le lien entre l'enseignement secondaire et supérieur pour faciliter la transition entre ces deux types d'enseignement. Un écart est constaté entre les compétences STEM acquises dans le secondaire et celles qui sont requises pour le supérieur, notamment lors d'un examen d'entrée. Pour s'assurer que les prérequis indispensables pour réussir avec succès des études STEM soient atteints, il faut permettre la remédiation durant les vacances scolaires, donner la possibilité d'avoir des cours supplémentaires en mathématiques ou encore renforcer les cours préparatoires avant la rentrée académique. Il faudrait également étudier la possibilité de diminuer le minerval dans les domaines STEM pour accroitre l'attractivité auprès des futurs étudiants.

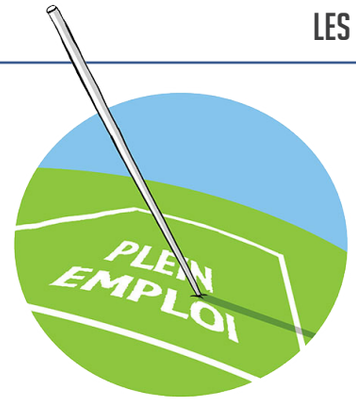

- Informer les jeunes sur les métiers STEM et casser l'image négative véhiculée dans ces domaines. Elèves ou parents, tous ont une méconnaissance et une image très limitée des études et métiers dans les domaines STEM. La Wallonie peut briser ces clichés, notamment en informant sur les multiples carrières STEM souvent ignorées du grand public, en informant des pénuries, et en évoquant les salaires de ces métiers afin de susciter l'intérêt. Un autre plan d'action serait d'adopter une dimension «Girl friendly», en effet les domaines STEM sont considérés à tort comme des domaines exclusivement masculins. Permettre des rencontres avec des femmes scientifiques s'avérait bénéfique.
- Inciter les demandeurs d'emploi à s'orienter dans la reprise d'études d'un domaine STEM par la non dégressivité des allocations de chômage. Actuellement, un demandeur d'emploi bénéficiant d'une allocation de chômage ne subit pas la dégressivité de ses allocations lorsqu'il suit une formation professionnelle. Pour ceux qui reprennent des études de plein exercice dans un métier en pénurie, ce gel de la dégressivité commence plus tard. La dégressivité des allocations de chômage devrait être la même, qu'il s'agisse d'une formation professionnelle ou d'études de plein exercice.
- Donner un rôle actif aux entreprises wallonnes dans l'information aux élèves sur les débouchés des études STEM. Un sondage réalisé auprès de nos patrons wallons démontre que plus de la moitié sont prêts à participer à des actions pour promouvoir les métiers STEM par des visites en entreprise ou encore des séances d'information.

3. Satisfaire un maximum d'emplois vacants

La Wallonie doit se saisir de la problématique de la pénurie de main d'œuvre, au risque de voir sa croissance freinée. Aujourd'hui, nos entreprises ont la possibilité de produire plus mais elles n'arrivent pas à trouver la main d'œuvre qualifiée. Pour réduire le nombre d'emplois vacants, diverses mesures peuvent être appliquées : une meilleure sensibilisation des jeunes, des incitants plus immédiats, plus de formations dans les métiers en pénurie en faisant notamment appel aux acteurs privés.

La croissance de nos entreprises wallonnes est bridée par ses emplois vacants, évalués au nombre de 29.420 à la fin du dernier trimestre 2018. Depuis 2016, le taux d'emplois vacants a augmenté de 50% alors que le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à plus de 200.000. En l'absence de mesures, cette pénurie de main-d'œuvre aura pour conséquence de contraindre les entreprises à ralentir leur expansion ou à renoncer à certains marchés. Le principal obstacle est incontestablement le manque de qualification des demandeurs d'emploi dans les métiers en pénurie et dans les fonctions critiques. Dès lors, il est nécessaire de :

- Personnaliser les formations selon les besoins des entreprises. Au vu de l'urgence pour les entreprises de combler leur pénurie de main-d'œuvre, l'offre de formation doit être en parfaite adéquation avec chaque situation particulière. Les formations doivent pouvoir être réalisées rapidement, et s'adapter au niveau du demandeur d'emploi (une formation complète ou une simple remise à niveau, afin d'être rapidement employable). Face au manque de formateurs dans certaines filières, il serait intéressant de permettre au FOREM de se tourner vers des opérateurs privés lorsqu'il ne peut répondre rapidement ou efficacement à la demande des entreprises.
- Sensibiliser les demandeurs d'emploi à se former dans les métiers en pénurie par une communication efficace sur un maximum de supports différents. Chaque année, le FOREM actualise la liste des métiers en pénurie et des fonctions critiques. Nul ne peut ignorer cette liste : elle doit être largement diffusée. Il est également nécessaire d'informer correctement les demandeurs d'emploi afin d'éviter les amalgames tels que «métier en pénurie» est égal à «métier pénible» ou encore à «rémunération faible». Le FOREM a déjà mis en route plusieurs campagnes publicitaires, notamment les «mardis d'avenir» consacrés exclusivement à la promotion et à l'information sur les métiers en pénurie et les fonctions critiques. D'autres actions doivent voir le jour pour toucher un maximum de demandeurs d'emploi.
- Mettre à disposition des incitants immédiats pour encourager les personnes à réussir une formation dans un métier en pénurie ou une fonction critique. Un premier pas a été fait par l'instauration d'une prime de 350 euros en cas de réussite d'une telle formation.
- Booster le FOREM à former dans les métiers en pénurie et les fonctions critiques. Le FOREM a un rôle crucial d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi, il réceptionne également une grande partie des offres d'emploi en Wallonie. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour permettre de répondre aux offres d'emploi passant par le FOREM concernant ces métiers. A cette fin, un matching plus performant doit être obtenu, il faut en priorité mobiliser les formateurs sur les métiers en pénurie. En 2017, 18% des offres reçues par le FOREM pour ces métiers sont restées insatisfaites.

4. Augmenter les performances du FOREM

Le FOREM a un rôle central en matière d'insertion et de formation des demandeurs d'emplois. Le FOREM doit donner la priorité au développement d'outils efficients pour faire correspondre l'offre et la demande d'emploi, pour la réalisation de bilans de compétences réels et pas uniquement déclaratifs, pour la traçabilité du parcours du demandeur d'emploi et pour la mise en place de formations répondant aux attentes du marché. Le FOREM doit surtout faire preuve d'agilité et d'efficience.

Le FOREM emploie plus de 4.600 personnes, soit plus de 3.700 équivalents temps plein. Le FOREM s'appuie également sur des structures extérieures pour mener à bien ses missions de formation et d'insertion des demandeurs d'emploi. Ces structures extérieures financées en tout ou en partie par le budget du FOREM sont notamment les centres de compétence en asbl, les CISP, les Mire, les Maisons de l'emploi, les ALE, les CPAS, les cellules de reconversion, les régies de quartier, etc. Par ailleurs, le FOREM recourt à la sous-traitance et lance des appels à projet. Le nombre de membres du personnel du FOREM et les moyens budgétaires consacrés sont restés identiques au cours des dernières années malgré une diminution de l'ordre de 20% du nombre de demandeurs d'emploi. Il faut optimaliser ces ressources.

Tout demandeur d'emploi est invité à s'inscrire au FOREM. L'inscription est obligatoire pour accéder aux allocations de chômage.

Le point de départ de la mission du FOREM est de faire un bilan des compétences du demandeur d'emploi. Actuellement, ce bilan se base sur les diplômes obtenus ainsi que les expériences accumulées. Il est principalement à caractère déclaratif. Le FOREM ne vérifie que trop rarement, par le biais de screening ou de test de situation, si le profil déclaré correspond bien aux aptitudes réelles. Or, c'est ce bilan de compétences qui permet de situer le demandeur d'emploi sur le marché du travail et de l'orienter, le cas échéant, vers des formations visant à compléter ses aptitudes à l'emploi et/ou vers un métier déterminé. Il permet également de dresser un inventaire des réserves de main-d'œuvre. Tant que le demandeur d'emploi n'aura pas bénéficié d'un screening, c'est-à-dire d'une vérification de ses compétences par un expert de l'emploi et un expert métier, il risque d'être mal orienté dans le cadre de sa recherche d'emploi et il ne pourra bénéficier des formations complémentaires adéquates. Il est donc primordial que ces screenings se fassent de la manière la plus complète possible en recourant notamment à des experts extérieurs maîtrisant les différents métiers.

Le demandeur d'emploi a la possibilité de suivre plus de 200 formations mises en place par le FOREM et ses partenaires ou sous-traitants. Ces formations vont de la pré-qualification (notamment données par certaines CISP) à l'actualisation des connaissances dans un métier donné. Parallèlement certains partenaires et sous-traitants sont plus particulièrement en charge de l'insertion des demandeurs d'emploi. Parmi les multiples partenaires du FOREM, certains organisent des actions qui font double emploi. Par ailleurs, certaines formations ne sont pas dispensées faute

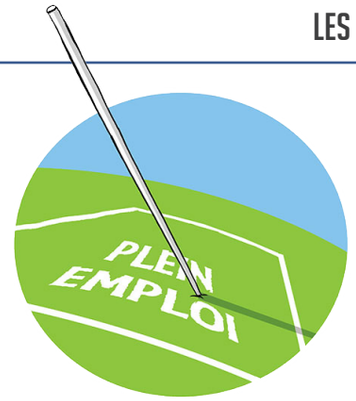

de formateurs en nombre suffisant. Il est dès lors important de créer une «ligne de vie du demandeur d'emploi» en vue d'identifier les doublons et les lacunes, et d'y remédier. Le FOREM doit faire preuve d'une grande agilité permettant de mieux répondre aux attentes du marché de l'emploi. Les appels à projet à des professionnels de l'emploi et de la formation et le soutien financier des centres de compétence en asbl doivent être prioritaires notamment pour résoudre les problèmes de pénurie et de fonctions critiques.

Une gestion informatique plus performante devrait aider les différents intervenants à situer le demandeur d'emploi sur le parcours idéal à suivre en vue de s'insérer sur le marché de l'emploi. Le «dossier unique du demandeur d'emploi» doit être finalisé d'urgence. La gestion informatique devrait enfin permettre un meilleur «matching» entre l'offre et la demande d'emploi, en assurant au futur employeur que le CV qu'il reçoit correspond aux aptitudes annoncées et en lui permettant d'affiner ses attentes, notamment au regard des réserves de main-d'œuvre qu'il doit pouvoir identifier, tenant compte de celles relatives à sa sous-région.

5. Valoriser et amplifier l'enseignement en alternance

L'alternance doit être valorisée comme un mode d'apprentissage à part entière. Mettre l'accent sur l'apprentissage en entreprise permettra à l'élève de confirmer sa vocation pour un métier ainsi que de développer des compétences techniques et des savoir-être incontournables. L'alternance est une voie royale vers l'emploi, elle doit absolument être mieux intégrée dans l'enseignement supérieur.

- Faire de l'alternance dans l'enseignement une étape d'un parcours d'excellence. L'articulation entre l'enseignement de plein exercice et l'enseignement en alternance doit être revue pour permettre à l'apprenant de bénéficier d'un parcours cohérent et de qualité.

L'alternance doit être vue comme un mode d'interaction avec le monde du travail, bénéfique à un temps donné du parcours de l'apprenant (finalisation ou perfectionnement par exemple).

- Développer l'alternance comme une filière à part entière pour les métiers qui, vu leurs spécificités, devraient pouvoir être organisés en alternance sur l'ensemble du parcours.
- Améliorer l'articulation entre l'offre et la demande de places en entreprise. Le stage en entreprise est la clef de voûte de tout parcours en alternance, dans l'enseignement supérieur, à l'IFAPME ou encore en CEFA. Il est nécessaire d'avoir suffisamment d'offres de places en entreprise, et d'établir un cadre de qualité au sein de celles-ci. Actuellement, il y a plus de 45.000 entreprises agréées disposant de places au sein de leur entité alors que le nombre d'apprenants s'élevait à moins de 20.000 pour l'année 2016-2017.
- Promouvoir la formation alternée des demandeurs d'emploi. Par un décret wallon de 2014, les demandeurs d'emploi ont la possibilité d'entreprendre une formation en alternance qui leur est spécifique. Ce dispositif est mis en œuvre conjointement par le FOREM et l'IFAPME. Néanmoins, le nombre de contrats est faible au regard des places disponibles : 190 contrats initiés en 2017 pour près de 600 places. Face à ce constat, plusieurs mesures peuvent être mises en route : une communication poussée vers les demandeurs d'emploi sur la plus-value d'une formation en alternance, une réflexion sur le mode de recrutement pour les formations alternées, la réalisation d'un parcours global avec le demandeur d'emploi afin de vérifier de ce dispositif dans son parcours personnel, le développement de formations alternées pour les métiers en pénurie ou en tension, etc. Une autre piste d'action serait la révision des critères d'éligibilité à la formation alternée, en effet ceux-ci sont jugés trop restrictifs car un demandeur d'emploi possédant déjà une qualification ne peut prétendre à l'alternance, même dans un parcours de reconversion vers un autre métier.

6. Rapprocher l'enseignement supérieur et le monde économique

A l'avenir, les compétences attendues se complexifieront et s'acquerront de plus en plus dans le cadre de Bacheliers et de Masters. Le nombre de jeunes diplômés du supérieur doit poursuivre sa croissance. Les entreprises wallonnes veulent un rapprochement avec le monde académique, et demandent à participer à une meilleure intégration des enjeux de l'entreprise dans les parcours de formation. Elles sont disponibles pour des actions de sensibilisation, de formation et d'accueil de stagiaires.

- Ajouter des représentants du monde professionnel dans les organes décisionnels des institutions d'enseignement supérieur. En effet, chaque institution possède son organe décisionnel souverain et représentatif de ses composantes et des parties externes. Il est dès lors nécessaire que le monde professionnel participe à la gestion et aux décisions des stratégies et objectifs de l'institution d'enseignement supérieur.
- Encourager et valoriser la mobilité entre le monde professionnel et l'enseignement supérieur. Un enjeu essentiel est de préparer les étudiants à s'intégrer au mieux et rapidement au sein du marché du travail, une fois le diplôme obtenu. Pour réussir cette transition entre le monde académique et le monde de l'emploi, il faut développer un maximum d'interactions et ce dès le bachelier, notamment en incitant les experts du monde professionnel à s'investir dans les cours en qualité de collaborateur scientifique. Dans ce contexte, les professionnels peuvent occasionnellement illustrer le cours à travers leurs expériences. Les professeurs doivent également avoir la possibilité, durant leur formation continue, de construire une expérience et un savoir autour du monde professionnel. À cette fin, il est utile de valoriser non seulement le temps consacré à la recherche par le personnel académique mais également son implication dans le monde de l'emploi.
- Sensibiliser les jeunes au monde professionnel dès le bachelier, notamment par la réalisation d'un stage de plusieurs jours à plusieurs mois ou par des interventions de professionnels dans la réalisation de projets permettant de développer la gestion d'équipe par exemple. L'initiative permettra à l'étudiant d'appréhender la réalité de la profession étudiée, voire de confirmer son choix.

7. Cadrer la formation continue sur les besoins des entreprises

La 4e révolution industrielle entraine une modification permanente des métiers. Les tâches évoluent, les compétences nécessaires sont de plus en plus nombreuses et la digitalisation devient omniprésente. La formation continue est plus que jamais vitale pour faire face à ces transformations. Elle doit être balisée pour satisfaire à la fois les besoins des entreprises et les aspirations professionnelles des collaborateurs en lien avec ces besoins.

Le développement des connaissances est plus que jamais essentiel pour la productivité et la compétitivité de nos entreprises. Pour que les salariés puissent maintenir leurs compétences et suivre le mouvement tout au long de leur carrière, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, la formation continue est fondamentale. Trois dispositifs que sont le congé-éducation payé, le chèque-formation et le crédit-adaptation œuvrent ensemble pour faciliter l'accès à cette remise à niveau dans un cadre de qualité. Même s'ils sont voués à servir la même cause, ces trois instruments se différencient en fonction de leur mode opératoire et de leur champ d'application. En quelques mots, le chèque-formation a pour principal objectif d'attirer les PME, principales bénéficiaires, en remboursant certains coûts de formation lorsqu'elles sont qualifiantes et transférables. Le crédit-adaptation est axé sur la formation spécifique pour l'adaptation d'un poste suite à des mutations technologiques ou l'utilisation de nouveaux outils. Quant au congé-éducation payé, il se démarque par la possibilité offerte au travailleur de prendre congé en conservant sa rémunération afin de suivre une formation qui n'est pas nécessairement en lien avec sa profession. Pour augmenter la performance de ces outils, nous devons :

- Mettre l'accent sur le marché du travail et de l'avenir par une réorientation des formations agréées selon les besoins de la société actuelle. Il est primordial pour le Gouvernement wallon de cadrer l'utilisation des incitants à la formation selon des orientations spécifiques. Les formations doivent mettre l'accent notamment sur les nouvelles technologies, l'acquisition de compétences pour un métier en pénurie ou en tension, ou encore sur la possibilité d'évolution de carrière ou de reconversion du salarié. Par conséquent, l'utilisation d'incitants pour des formations en lien avec la sphère privée ne peut être prioritaire.

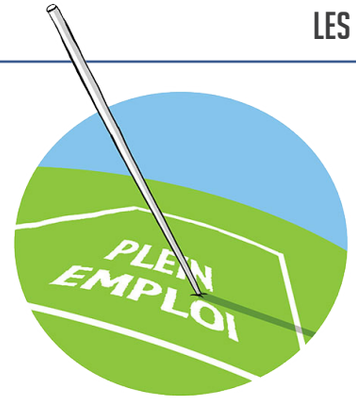

- Élaborer une banque de données des formations agréées dans un but de transparence pour tout public, pour permettre à tout salarié de disposer de la totalité de l'offre lors de son orientation vers une formation continue. Une liste exhaustive des formations servira de base pour cadrer l'offre.
- Simplifier les procédures administratives en mettant en place des procédures électroniques, des demandes d'information pertinentes et réellement utilisées, en permettant l'envoi de documents scannés au lieu de documents originaux. L'objectif est de simplifier la tâche des opérateurs, parfois ardue par le nombre important d'informations à fournir lors d'une demande.

UN CLIMAT SOCIAL APAISÉ

1 Dégager un consensus sur l'amélioration du climat social

Les régions qui se développent se caractérisent par un climat social serein où il existe un réel dialogue constructif qui n'est pas pénalisé par les rapports de force. Dans ce contexte, il est souhaitable que les interlocuteurs sociaux et certains acteurs académiques puissent dégager une vision commune des conditions nécessaires à un climat social optimal en Wallonie.

Les lieux de rencontre entre interlocuteurs sociaux sont nombreux en Belgique. Au niveau fédéral, les interlocuteurs sociaux se réunissent notamment au sein du groupe des 10, au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie. Des conventions collectives de travail sont négociées dans les différentes Commissions Paritaires. Les interlocuteurs sociaux sont également co-gestionnaires des différentes branches de la sécurité sociale, notamment l'ONEM, l'INAMI, etc.

Au niveau régional wallon, les interlocuteurs sociaux se rencontrent régulièrement au sein du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Le Groupement des Partenaires Sociaux Wallons (GPSW) a été mis en place dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat pour suggérer des politiques au Gouvernement wallon dans le cadre des anciennes compétences fédérales transférées aux Régions. C'est ainsi que la réflexion relative aux aides à l'emploi a servi de base aux mesures arrêtées par le Parlement de Wallonie dans le cadre des programmes «impulsions». Les interlocuteurs sociaux participent à la gestion de nombreux organismes publics (FOREM, IFAPME, OFFA, AVIQ, etc.).

Toutes ces concertations, ces participations aux décisions et ces remises d'avis se font sans que les interlocuteurs sociaux aient réussi à développer une vision commune des conditions nécessaires à un climat social optimal en Wallonie.

Une première étape a été franchie en 2017 dans le cadre du «livre blanc de la concertation sociale» où les associations des professionnels RH, les interlocuteurs sociaux et du monde académique se sont interrogés sur l'évolution des relations sociales dans un monde changeant. Cette démarche doit être accentuée lors de la prochaine législature. Il serait notamment intéressant de se pencher sur les bonnes pratiques développées dans certains pays pour rendre le climat social plus serein.

Plus globalement il serait opportun de voir comment les milieux académiques peuvent aider les interlocuteurs sociaux à s'inspirer des modèles étrangers dans le cadre de la création d'un lieu de dialogue et d'échange interdisciplinaire pour améliorer le dialogue social. En effet le plus important -ce en quoi les académiques peuvent aussi aider- est de bien cerner les nouveaux défis du XXIème siècle, à savoir principalement la réduction de l'espace et l'accélération du temps en raison des progrès technologiques qui impactent le vivre ensemble, notamment au sein des entreprises. Comment dans ce contexte faire évoluer positivement les facteurs qui contribuent au maintien et à l'augmentation du pouvoir d'achat et des bienfaits de notre sécurité sociale ? Telles sont les questions à résoudre. Une vision commune, et dès lors un consensus social, ne se dégageront qu'en tenant compte de réalités partagées.

2. Se mettre d'accord sur une feuille de route socio-économique pour la Wallonie

Les acteurs sociaux doivent réfléchir à des objectifs communs et s'engager sur les mesures à prendre pour les réaliser. Le GW doit contribuer à réaliser ces objectifs communs dégagés.

Le GPSW (Groupement des Partenaires Sociaux Wallons) a été créé en 2013 dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat. Il est composé des représentants des employeurs, dont l'UWE, et des syndicats. La 6ème réforme de l'Etat a transféré vers la Région des compétences importantes de la politique de l'emploi et de la sécurité sociale, comme les aides à l'emploi, les allocations familiales, les soins aux personnes âgées et une partie de la santé. Le GPSW reprend dans ces matières le rôle que jouait le groupe des 10 avant transfert de ces matières aux Régions.

Le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) et le GPSW sont les lieux par excellence où le dialogue social doit permettre de faciliter la recherche, la diffusion et la mise en œuvre des solutions concrètes dans le cadre d'objectifs communs dégagés pour le progrès économique et social en Wallonie.

Le CESE et le GPSW sont également des lieux de dialogue entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement wallon. Ensemble, ils doivent examiner comment au mieux réaliser les orientations politiques retenues. Dès lors, il est important, dans le cadre de l'élaboration de ces politiques, que les interlocuteurs sociaux soient interrogés, aient la possibilité de formuler des propositions ou des alternatives et que dès lors une discussion s'engage ensuite avec le Gouvernement en vue d'aboutir à une concrétisation des propositions partagées par toutes les parties.

Dans la mesure où ces propositions font consensus, le Gouvernement wallon doit tout faire pour les mettre en œuvre.

3. Garantir le droit de travailler

En Wallonie, le climat social est souvent jugé peu porteur alors que le climat interne au sein des entreprises est généralement bon. Le nœud du problème réside essentiellement dans les grèves politiques menées contre les décisions des Gouvernements. Les responsables politiques doivent veiller à l'accès sans contrainte au lieu de travail et faire respecter le droit à la libre circulation. Les entreprises wallonnes ainsi que les citoyens ne doivent pas être pris en otage. Des sanctions pénales et civiles doivent être appliquées en cas de détérioration des infrastructures publiques et des propriétés privées. En effet, le droit de manifester n'implique pas le droit de nuire.

4. Augmenter le pouvoir d'achat des bas salaires

La ponction fiscale et parafiscale de la Belgique est parmi les plus élevées. Une des manières d'augmenter le pouvoir d'achat sans toucher à la compétitivité des entreprises est de réduire cette pression fiscale et parafiscale, notamment dans un premier temps sur les bas salaires. Plus globalement, il convient d'étudier l'ensemble des leviers tant fédéraux que régionaux, notamment pour modifier les aides à l'emploi et pour réfléchir à utiliser les marges que donne la réforme de l'Etat à la Wallonie pour réduire l'impôt sur les bas salaires.

Pour rappel, les impôts et cotisations sociales s'élevaient en 2016 à 44,4% du PIB, plaçant la Belgique en 3ème position derrière le Danemark et la France.

Les impôts directs et les cotisations sociales représentent +/- 70% des prélèvements. Or la Wallonie a une compétence en matière d'Impôt des Personnes Physiques et de réductions ciblées des cotisations de sécurité sociale.

L'impôt des Personnes physiques est régionalisé à concurrence de 25% sous forme d'additionnels à l'impôt d'Etat réduit. Comme les revenus soumis à ces additionnels régionaux représentent à concurrence de plus de 95% des revenus professionnels, il pourrait être envisagé une suppression totale ou partielle des additionnels relatifs à la partie des revenus imposables inférieurs à 15.000 euros/an, ainsi qu'une réduction du taux régional unique actuel d'additionnels pour l'ensemble des revenus. Ceci permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens wallons.

Par ailleurs, des réductions de cotisations sociales patronales existent pour les salariés de plus de 55 ans, mesure intitulée 55+. Ces réductions applicables à des

rémunérations plafonnées ont pour effet de compenser en partie le surcoût barémique lié à l'âge. Ces réductions sont à maintenir, voire à amplifier, dans le cadre du maintien à l'emploi des plus âgés. Par ailleurs, les Régions pourraient également introduire une réduction ciblée sur les bas salaires des plus jeunes.

Toutes ces questions sont à examiner dans la perspective d'une mise à plat de l'ensemble des mesures visant à soutenir l'emploi en Wallonie.

5. Mieux impliquer les partenaires sociaux dans les travaux régionaux de veille et de prospective

Il faut détecter les besoins futurs de l'économie wallonne pour avancer, entre autres, vers une juste transition tout en développant le secteur industriel grâce à des outils de veille et d'anticipation. Ces outils devraient davantage s'appuyer sur des impulsions conjointes données par les partenaires sociaux. Ce pourrait être le cas notamment pour les travaux de la cellule de veille stratégique et prospective logée à la SOGEPA, ou certains travaux de l'IWEPS dans ce domaine.

6. Rendre les structures syndicales plus lisibles

En Belgique, les syndicats sont dépourvus de la personnalité juridique. Au 21e siècle, il est paradoxal de voir les entreprises et associations soumises à des obligations comptables et dès lors de transparence et les organisations syndicales en être dispensées.

7. Inscrire les missions de service public déléguées dans les règles des marchés publics

Les syndicats sont des entreprises de services qui répondent aux attentes de leurs clients (affiliés). Comme toute entreprise de services, elles peuvent accomplir certaines tâches que l'autorité publique décide de sous-traiter en répondant à des marchés publics (paiement des allocations de chômage, gestion des cellules de reconversions, etc.). Il n'y a pas de raison de dispenser les syndicats de la réglementation des marchés publics.

UNE GOUVERNANCE PERFORMANTE

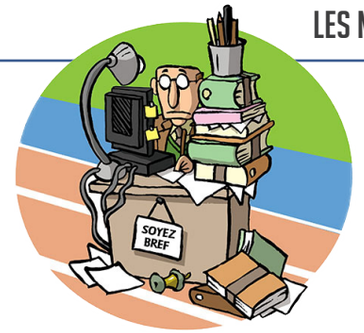

1. Augmenter la qualité du travail législatif

Le bon fonctionnement d'une région est en partie basé sur la qualité de sa législation. Dès lors, le travail législatif doit être d'une qualité irréprochable. Il faut éviter de légiférer au coup par coup. Mieux analyser l'existant, affiner le diagnostic d'état des lieux et des objectifs, anticiper l'ensemble des effets attendus d'un texte, prévoir des indicateurs d'évaluation, sont des actions à systématiser avant de légiférer. Cela doit permettre d'éviter les incohérences entre les législations, à tout niveau de pouvoir et entre les niveaux de pouvoir.

2. Développer une approche «client»

Pour qu'une économie puisse tourner à plein régime, optimisons les démarches administratives. Veillons à limiter la charge, et à la proportionner au bénéfice attendu.

Les avancées faites en intelligence artificielle, en gestion de bases de données, en authentification digitale, etc. permettront de procéder à une simplification administrative d'envergure, facilitant la vie des usagers et des agents du service public. L'administration doit adopter une culture résolument tournée vers le client et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue qui pourrait être évaluée. Dans cet esprit, il faut promouvoir les principes de confiance et d'unicité de l'administration, notamment afin d'éviter les avis contradictoires d'un service à l'autre.

3. Simplifier le paysage des structures publiques et optimiser leur fonctionnement

La lasagne institutionnelle et administrative actuelle est difficilement compatible avec les principes de bonne gouvernance.

Menons une réflexion de fond à ce sujet :

- En matière d'insertion à l'emploi, il faut repenser les multiples structures de manière à les rendre complémentaires et en éliminant les doublons
- Fusionner les structures publiques pour rationaliser la politique relative aux infrastructures de transport
- Revoir la composition des organes décisionnels des unités d'administration publique (pouvoir de décision des différents organes, intégration d'administrateurs privés en plus grand nombre, adéquation des rémunérations des administrateurs et mandataires avec la responsabilité et l'importance de l'outil, etc.)

4. Suivre une trajectoire budgétaire rigoureuse

La dette publique régionale a été multipliée par deux entre 2005 et 2017. Cette progression n'est pas soutenable. Le solde à financer (et donc pas seulement le solde «facial» officiel) du budget wallon doit être réduit, pour limiter l'endettement et pour trouver des marges d'investissement. Le budget de l'action sociale, famille et santé (37% du total) devra être particulièrement maîtrisé.

CONSTATS

- La dette publique wallonne a doublé entre 2005 et 2017, passant de 11 milliards d'euros à 21,5 milliards d'euros.
- Cette dette engendre des paiements d'intérêts à charge du budget d'environ 500 millions, avec des taux d'intérêts très bas. Par comparaison, le budget de la R&D est de l'ordre de 300 millions d'euros, le budget économie de 440 millions d'euros.
- La croissance de la dette doit donc impérativement être freinée, et même stabilisée, si on veut retrouver, à terme, des marges pour des politiques nouvelles.
- Un solde budgétaire «officiel» (c'est-à-dire conforme aux règles européennes) nul, comme c'est le cas en 2019, ne suffit pas. Ce qui importe, c'est le solde à financer. En 2019, la Wallonie, pour équilibrer ses comptes, devra emprunter de 500 à 900 millions d'euros supplémentaires.

MESURES

- C'est donc le solde à financer qu'il faut réduire, ce qui implique, de manière incontournable, que les dépenses brutes croissent moins vite que les recettes brutes.
- Concrètement, il faut établir et respecter quelques principes sur la croissance des dépenses. Ces principes demandent à être étudiés techniquement avant d'être établis. Mais on pourrait par exemple imaginer :

  "Une trajectoire de la réduction du solde négatif à financer est établie jusqu'à retrouver un solde nul. On peut y déroger en-dessous d'une croissance économique donnée, mais dans des limites préétablies. Ceci pour garder une dimension contra-cyclique aux dépenses publiques."

5. Rediriger des agents en nombre suffisant dans les services tournés vers les entreprises

Beaucoup de fonctionnaires wallons sont efficaces et réellement désireux de faire avancer les choses. Néanmoins, les entreprises sont parfois confrontées à des difficultés dans les matières qui les concernent.

Régulièrement, certains services administratifs ne peuvent répondre à leurs sollicitations dans les courts délais qu'exige l'environnement économique. Ce n'est pas le nombre global de fonctionnaires qui est insuffisant, mais leur répartition devrait être optimalisée, notamment au regard d'une nécessaire amélioration de l'approche «client».

6. Coordonner et simplifier la réglementation wallonne actuelle

Une des raisons flagrantes de la difficulté de numériser les processus administratifs et les interactions entre l'administration et ses usagers est que les textes n'ont pas été pensés et élaborés tenant compte de la dimension digitale. S'il est par exemple déjà possible de remplir certains formulaires en ligne, il n'est pas encore possible de les authentifier électroniquement et ils doivent donc être imprimés, signés et déposés sous format papier, le texte réglementaire prévoyant toujours une signature manuscrite.

7. Eviter les décisions arbitraires

De manière générale, il faut veiller à baliser les décisions appliquant les textes de loi, et les interprétations qui peuvent en être données, particulièrement lorsque les services administratifs sont décentralisés. Dans leur intérêt, et dans celui de l'Administration, les entreprises ne peuvent en aucun cas avoir l'impression qu'un pouvoir arbitraire s'exerce. Les règles encadrant les entreprises doivent être comprises par tous et appliquées sans discrimination.

1. Donner un nouveau souffle à la politique industrielle

L'industrie est l'ADN de l'économie wallonne depuis presque 200 ans, nous devons en refaire une force. Une politique industrielle active, basée sur les pôles de compétitivité, est mise en œuvre depuis presque 15 ans. La transformation est à l'œuvre. Mais elle doit s'accélérer et s'étendre dans tous les secteurs industriels. La R&D et l'innovation doivent trouver une place encore plus grande au cœur de chaque entreprise.

CONSTATS

Comme la Commission européenne le résumait dans une communication de 2011 : «*L'industrie européenne revêt une importance cruciale pour l'UE en tant qu'acteur économique mondial. Une industrie compétitive peut abaisser les coûts et les prix, créer des produits nouveaux et améliorer la qualité, apportant ainsi une contribution déterminante à la création de richesses et à l'accroissement de la productivité dans l'ensemble de l'économie. L'industrie est également la source clé des innovations requises pour relever les défis sociétaux auxquels est confrontée l'UE*».

La Wallonie, terre industrielle par excellence, doit tenir sa place dans le renouveau de l'industrie européenne, d'autant plus que dans une économie ouverte comme l'est l'économie wallonne, le niveau de vie de la population dépend étroitement du dynamisme des exportations industrielles, sans compter les retombées indirectes que l'industrie entraîne sur l'emploi et la diffusion de l'innovation.

L'Europe a fixé à 20% l'objectif de la part de l'industrie dans le total de l'économie. En Wallonie, cette part est actuellement de 15%. La tâche est ambitieuse et doit continuer à rester une priorité comme ce fut le cas dans les plans Marshall successifs qui ont chaque fois donné une place importante à la politique industrielle, incarnée par les pôles de compétitivité. Mais il ne faut pas oublier les efforts déployés en matière de R&D et d'innovation, de formation ou d'aménagement du territoire.

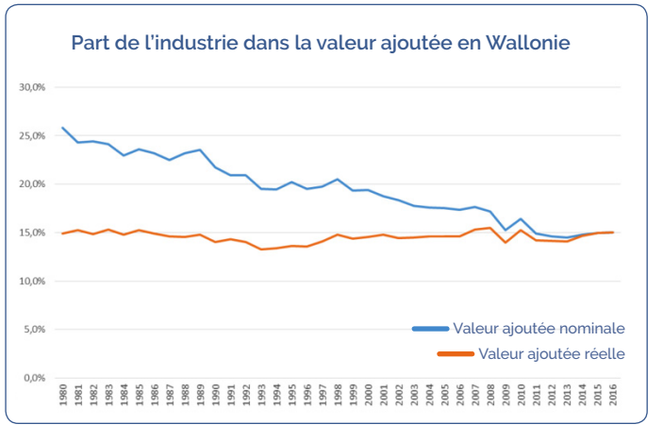

Ces efforts doivent être impérativement poursuivis, sans une industrie forte, pas de redressement de la Wallonie.

La mesure que nous proposons dans ce cadre se concentre sur la politique des pôles de compétitivité, mais, encore une fois, le déploiement de l'industrie wallonne dépend de la réalisation des autres défis présentés dans ce mémorandum.

MESURES

Une nouvelle étape dans la politique des pôles de compétitivité :

- Les pôles ont répondu aux attentes et demandes des entreprises au cours des 12 dernières années. Ils ont lancé beaucoup d'initiatives qu'il conviendrait de mettre en cohérence pour répondre plus directement aux missions premières des pôles.

  Rappelons que trois missions avaient été dévolues aux pôles :

  1. Stimuler l'activité de R&D et d'innovation dans les entreprises pour augmenter la valeur ajoutée et l'emploi du secteur.
  2. Veiller à ce que, à travers les formations professionnelles, les entreprises puissent compter sur une main-d'œuvre qualifiée pour leurs nouveaux défis.
  3. Contribuer à l'internationalisation du pôle et des entreprises-membres.

- L'UWE souhaite que la première mission – soutien à la R&D et l'innovation – soit la mission prioritaire des pôles. En effet, dans le paysage wallon des instruments de soutien aux entreprises, seuls les pôles accomplissent cette mission. Les pôles doivent donc développer encore plus les activités de soutien liées à la R&D et l'innovation, en s'appuyant notamment sur la constitution de Think tank (anticipations et prospectives), de réseaux technologiques, de projets R&D de rupture (avec valorisation des résultats), de plateformes de recherche interuniversitaires, de la recherche de partenariats internationaux (dont la participation aux projets européens), de plateformes technologiques, de créations de startups.
- Pour les deux autres missions (formation et internationalisation), il faut assurer la cohérence des pôles avec les autres acteurs du domaine (fédérations, FOREM, centres de compétence pour la formation, AWEX pour l'internationalisation).
- Si l'animation du réseau des entreprises est importante pour l'accomplissement de ces missions, le moyen ne doit pas être une fin. L'animation doit être au service des trois objectifs, et non au service d'elle-même.
- L'activité de soutien, d'accompagnement à la R&D et d'innovation de différents pôles pourrait être concentrée afin d'atteindre une masse critique plus importante et ainsi, entre autres, atteindre une plus grande efficacité grâce aux économies d'échelle, et éviter les concurrences inutiles.
- L'efficacité des pôles sera renforcée par un regroupement des pôles dans un même lieu. Dans un plus court terme, il faudrait établir des règles précises de coordination entre eux.

Depuis leur création, la vie des pôles est empoisonnée par l'incertitude sur leur financement. Les conditions de financement des pôles devraient être établies pour toute la durée de la législature, en conformité avec les règles européennes.

2. Cibler les créateurs d'entreprise ambitieux et les entreprises à potentiel de croissance

Mettons en place des politiques audacieuses pour renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux wallons (comme par exemple Louvain-La-Neuve, le Bio Park de Charleroi ou le Science Park de Liège) qui poussent les créateurs d'entreprises et les startups qui en veulent. De même, renforçons les programmes spécifiques d'accompagnement pour les entreprises entre 50 et 100 personnes qui veulent grandir de manière substantielle.

L'économie wallonne manque d'entreprises et de grandes entreprises, synonymes de sources d'exportations, d'innovation, d'emplois indirects.

	Entre 50 et 199 salariés	+ de 200 salariés
Nombre d'entreprises	1.802 (2,3% du total des entreprises)	342 (0,4% du total des entreprises)

	Wallonie	Flandre
Taille Moyenne des entreprises	9,0	11,6
Nombre d'entreprises par 1.000 habitants	21,4	23,3

De plus, le secteur privé n'est pas assez développé en Wallonie comme en atteste le graphique ci-dessous.

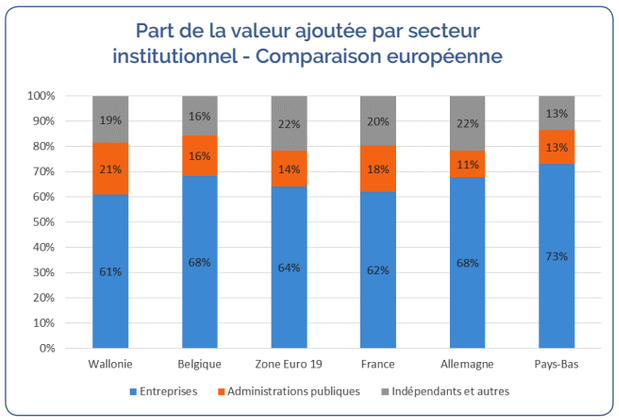

Des soutiens aux entreprises à potentiel de croissance

CONSTATS

En 2017, nous avons réalisé une série d'études sur la croissance des entreprises. Dans la première étude, nous avons montré le poids des entreprises en forte croissance (EFC) dans la croissance globale de l'activité et de l'emploi. Sur la période 2012-2015, on dénombrait 336 EFC en termes de valeur ajoutée et 171 en termes d'emplois.

Les EFC en termes de valeur ajoutée représentent 59% de la croissance de la valeur ajoutée globale et les EFC en termes d'emploi 87% de la croissance de l'emploi durant cette période.

MESURES

- En collaboration avec la Sowalfin, développer un programme d'accompagnement d'entreprises désireuses de croître ;
- Concentrer le programme d'actions de la cellule «croissance» de la Sowalfin sur les entreprises vraiment désireuses de croître, accompagnement 360°, account managers pour ces entreprises, fast track dans les administrations et outils financiers ;
- Mener une action «scaling-up» (fonds, accompagnement) pour les startups ayant déjà un chiffre d'affaires et les atouts suffisants pour envisager une croissance forte dans le moyen terme.

Favoriser l'entrepreneuriat

CONSTATS

Comme l'adage publicitaire le constate avec justesse «100% des gagnants au loto ont joué», de même 100% des entreprises qui connaissent ou connaîtront la croissance ont été créées. Si on veut des entreprises en croissance, il faut d'abord des créations d'entreprises. La création d'entreprise a plusieurs vocations. La première et la plus immédiate est de remplacer les entreprises qui disparaissent par cessation d'activité ou faillite. Une forme d'entrepreneuriat qui a sa raison d'être, qui mérite l'attention des pouvoirs publics mais qui se perpétue assez naturellement. L'entrepreneuriat qui va permettre à une économie de rester dans la course, ou même de la mener, est un entrepreneuriat d'une autre nature, un entrepreneuriat innovant, audacieux et ambitieux. Cet entrepreneuriat a aussi la qualité de transférer les nouvelles connaissances issues de la recherche scientifique, technologique ou non. Ce rôle est évidemment essentiel pour permettre à une région de rester à la pointe de la compétitivité économique mais elle permet aussi à ses habitants (et au reste du monde en cas de grande réussite) de bénéficier des biens et services les plus évolués.

MESURES

- **Réaliser** une cartographie des incubateurs ;
- **Soutenir** les écosystèmes entrepreneuriaux déjà existants (provinces, sous-régions, villes, quartiers) en Wallonie ;
- **Cartographier** les écosystèmes entrepreneuriaux : innovation et croissance ;
- **Analyser** leurs besoins (financement, infrastructures, main d'œuvre, R&D, services de support…), et prendre les mesures en conséquence ;
- **Densifier** le networking et de la formation des entrepreneurs ;
- **Mettre en avant** les success stories, leadership ;
- **Inciter** les grandes entreprises à travailler avec les startups ;
- **Renforcer** la mesure CXO qui permet aux startups d'engager le cadre dirigeant qui leur manque.

3. Déployer les nouvelles filières économiques

Economie digitale, e-commerce, économie circulaire, économie collaborative, écoconstruction, voilà quelques secteurs qui sont en train de structurer l'économie du 21e siècle. Ne ratons pas le train. Investissons dans ces filières : dans la R&D, dans des projets cohérents, dans des entreprises qui positionneront la Wallonie dans les chaînes de valeur mondiales. De la réflexion nait l'action, il faut donc établir des stratégies solides et à moyen terme avant d'investir.

Economie digitale

Le plan d'action «Digital Walloni» comporte un volet de mesures pour développer le secteur digital en Wallonie, dont les détails peuvent être trouvés dans le défi 5.

Néanmoins, un certain nombre d'initiatives doivent être prises pour assurer l'efficacité de l'écosystème.

- Redéfinir le rôle (et donc des missions) du cluster «infopôle» comme point de référence de la filière ;
- Assurer la cohérence des incubateurs et les organismes de financement dans le domaine. Le Ministre a lancé une réforme dans ce sens en juin 2018 ;
- Assurer le continuum du financement des entreprises digitales tout au long de leur développement (par ex. assurer le financement des «scales-up» par un fonds créé par la SRIW) ;
- Envisager de réserver des appels à projets R&D à la filière ;
- Utiliser les leviers des marchés publics pour assurer une demande aux entreprises de la filière ;
- Développer les Hubs digitaux de l'AWEX.

Economie circulaire

- Un relevé des expériences d'entreprises et filières menées en Wallonie devrait servir à présenter des exemples et des best practices pour les entreprises qui songent à entrer dans l'économie circulaire ;
- De la réflexion nait l'action : pour éviter des initiatives désordonnées peu efficaces et parfois inutiles, il faut établir une stratégie wallonne de l'économie circulaire, basée sur la note du Cabinet Jeholet et l'avis du CESW et qui reposerait notamment sur les principes suivants :
  - Une stratégie qui associe tous les ministres et les entreprises ;
  - Une plateforme «économie circulaire» sur 4 piliers : intelligence EC, diffusion-information-sensibilisation, projets, investissements ;
  - Des moyens suffisants ;
  - Un suivi par la cellule des stratégies transversales ;
  - Des actions sur la réglementation : marchés publics, transport des déchets, définition des notions de «sous-produits», «end of waste» ;
  - Des incitants fiscaux.
- Moyennant ces limites à respecter, la Wallonie a intérêt à explorer la voie de l'industrie biobasée. Une initiative a été lancée par plusieurs acteurs (les pôles GreenWin et Wagralim, l'asbl Valbiom, la fédération Essenscia et l'office du bois), qui porte le nom de «coq vert» et qui développe toute une stratégie pour le développement de l'économie biobasée en Wallonie. L'UWE apporte son soutien à ce plan, pourvu qu'il associe d'une manière ou d'une autre les fédérations FEVIA (agroalimentaire) et Fedustria (le bois) pour éviter des conflits au sein de l'industrie wallonne.

Les circuits courts dans le secteur de la construction

- Sachant que les marchés publics wallons sont plus perméables à la concurrence extérieure que ceux des régions et pays voisins, il importe de préserver l'accès aux marchés publics pour les entreprises et PME régionales, et d'optimiser les retombées régionales des travaux via, par exemple, l'application du guide anti-dumping du SPW et les circuits-courts ;
- Il existe encore pour l'économie circulaire dans le secteur de la construction un important potentiel de développement, notamment en lien avec les circuits-courts afin de stimuler les PME locales, les filières de matériaux et systèmes constructifs locaux, les produits locaux, les travailleurs locaux, etc. ;

- Pour certains produits dont la construction a besoin, il n'existe (selon l'IWEPS) pas assez de fournisseurs wallons : il faut donc pouvoir identifier et combler ces lacunes, pour renforcer le maillage économique en amont du secteur et ainsi maximiser l'effet d'entraînement régional.

4. Franchir les frontières/grenzen/borders/邊界 plus lointaines

Notre plus grand marché extérieur est le marché français, parce qu'on y parle la même langue. Il existe pourtant de nombreux outils d'apprentissage des langues étrangères. Trop sans doute. Visons des outils efficaces, connus et utilisés. Deuxième point d'attention : la Sofinex est une source de financement précieuse pour les entreprises wallonnes qui visent la grande exportation. Ne limitons pas son impact pour des raisons budgétaires. Concentrons les moyens sur les outils de support qui marchent.

Des langues pour gagner des marchés

CONSTAT

Comment expliquer le différentiel d'exportation entre nos exportations vers les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le marché français, qui représente à lui seul 25% de nos exportations ? Les langues ! Une étude de l'UE (ELAN) a mis en évidence l'existence d'un rapport direct entre langues et bons résultats à l'exportation. Celle-ci a chiffré à 11% les PME européennes qui perdent des marchés en raison de leur manque de compétence linguistique.Cette mesure vise à améliorer la notoriété des programmes linguistiques par une action conjointe AWEX/FOREM/UWE afin d'accélérer le développement de ces compétences au sein des PME exportatrices. Ce programme s'adresse tant aux entreprises exportatrices qu'aux entreprises à potentiel d'exportation et privilégie l'anglais, le néerlandais et l'allemand. Cette mesure devrait aussi renforcer la part de la Wallonie à la grande exportation.

MESURES

De nombreux programmes de formation linguistiques sont proposés aux entreprises. AWEX/FOREM (chèques formation) ainsi que par d'autres instances (Universités, CCI, IFAPME, etc.). Malgré ces offres, on constate que l'une des faiblesses de nos entreprises reste leur compétence linguistique trop peu développée.

De nouveaux moyens pour la Sofinex

CONSTATS

Si les moyens initiaux et les moyens disponibles prévus pour les garanties en couverture de crédits commerciaux ainsi que ceux prévus pour les financements directs se sont avérés suffisants, on constate par contre que les moyens accordés pour les autres mesures d'accompagnements à l'internationalisation des entreprises sont tributaires d'un processus de réalimentation qui ne permet pas une information optimale de ces mesures auprès des entreprises. A titre d'exemple, le Fonds des pays émergents ne dispose plus que de 2,8 millions d'euros sur une enveloppe de départ de 45 millions d'euros.

MESURES

Alors que les outils de la Sofinex ont montré toute leur efficacité, il est nécessaire de réalimenter les lignes budgétaires afin d'informer plus largement les entreprises de ces outils.

Une coordination plus efficiente entre le fédéral et la Région Wallonne

MESURES

Organiser une meilleure coordination des relations internationales entre le fédéral et le régional afin d'assurer l'attractivité de la Wallonie auprès des investisseurs étrangers et renforcer sa présence sur les marchés extérieurs. Exemples : Traités internationaux (CETA ou Mercosur) – Brexit – Licences d'exportation.

Prévoir plus de synergie entre les instruments de soutien financier régionaux (Sofinex) et fédéraux (Credendo – Finexpo – SBI) pour en augmenter l'effet de levier sur les exportations.

Gagner des parts de marché hors Europe et dans les nouveaux secteurs

CONSTATS

Les exportations sont un des piliers de la santé économique de la Wallonie.

En 2017, elles ont atteint un chiffre record avec un montant de 41,9 milliards d'euros. Pour l'année 2018, les dernières données disponibles sont également très positives. Néanmoins, nous devons relativiser ces chiffres. Les exportations wallonnes restent très concentrées sur les pays proches (France, Allemagne et Pays-Bas). En outre, les très bons résultats enregistrés proviennent essentiellement de certains secteurs (la santé et le matériel de transport) et un petit nombre d'entreprises.

MESURES

Petite région tournée vers l'extérieur, la taille modeste de son marché intérieur ne laisse pas beaucoup d'alternatives à ses entreprises. La Wallonie est un marché trop petit pour assurer la croissance de nos entreprises.

Nous proposons de renforcer le pôle d'experts sectoriels au sein de l'AWEX afin d'analyser les opportunités au sein de secteurs spécifiques. Celui-ci devrait également identifier des opportunités avec l'émergence des nouvelles technologies (exemple : le new-space). Il faut également axer davantage les aides et services déjà disponibles sur la grande exportation et dans les marchés en pleine croissance.

5. Renouveler le soutien à l'innovation pour les PME

L'innovation est déterminante pour les PME qui veulent se développer. On ne parle pas seulement des innovations radicales ou disruptives, mais surtout d'innovations incrémentales qui améliorent le produit, le procédé ou l'organisation de l'entreprise. Pour que les soutiens publics à ce type d'innovation soient très incitatifs, ils doivent être souples et rapides : pas de lourdeurs administratives, pas de longs délais. Les incitants wallons actuels à l'innovation dans les PME doivent être modernisés dans ce sens.

CONSTATS

- Une des caractéristiques de l'activité des entreprises en matière de R&D et d'innovation est sa concentration dans les grandes, voire les très grandes entreprises. Bien qu'il y ait eu un progrès ces dernières années, les PME doivent investir davantage en R&D et innovation.

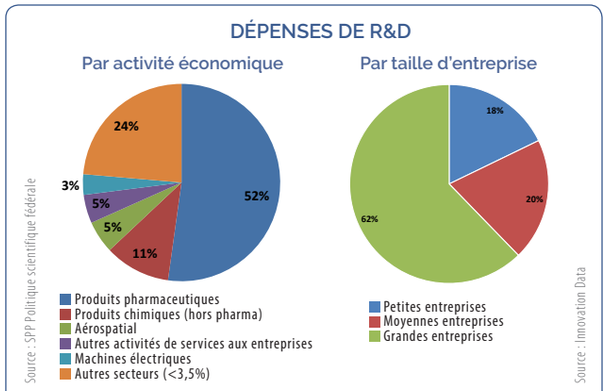

Notes : Les chiffres du graphique «Par activité économique» émanent d'un croisement de données de 2011 et 2013. Les données du graphique «Par taille» sont de 2015.

- Les pôles de compétitivité ont certainement contribué à ces progrès. D'autres instruments de soutien – les chèques technologiques, les aides aux études de faisabilité, les programmes First et Cwality, etc. – sont à la disposition des PME. Mais ces dernières les utilisent peu, sans doute parce qu'ils ne couvrent que partiellement leurs besoins et que les délais de décision sont souvent trop longs. Par exemple, une entreprise qui veut lancer un projet d'innovation entre 50.000 euros et 200.000 euros sans sous-traitance ne peut être aidée. De même, les PME ont souvent besoin d'un soutien «multidimensionnel» (technologique et non technologique, interne et externe).

MESURES

- L'UWE propose de **rassembler** les aides R&D aux PME dans une seule aide à «compartiments» ou «tiroirs». Quatre éléments sont essentiels dans la définition de ce nouveau programme :
- Réduction des délais et simplification des procédures ;
- Intégration des différentes facettes d'un projet innovant dans un seul programme ;
- Elargissement du concept d'innovation et orientation «marché» du programme ;
- Complémentarité avec les autres programmes/aides à la R&DI.
- L'UWE tient à la disposition des autorités une explication détaillée de cette proposition de programme.

6. Augmenter le budget wallon de la R&D de 100 millions à l'horizon 2024

Entre 2005 et 2014, le budget wallon en R&D a presque doublé, passant de 185 millions à environ 359 millions d'euros, mais il est revenu aux environs de 320 millions les dernières années. Pour remplir l'objectif européen d'une dépense en R&D (privée et publique) de 3% du PIB, le budget wallon doit encore augmenter de 100 millions. Les besoins en R&D restent suffisamment importants à tous les stades de la recherche et de l'innovation pour justifier cette augmentation.

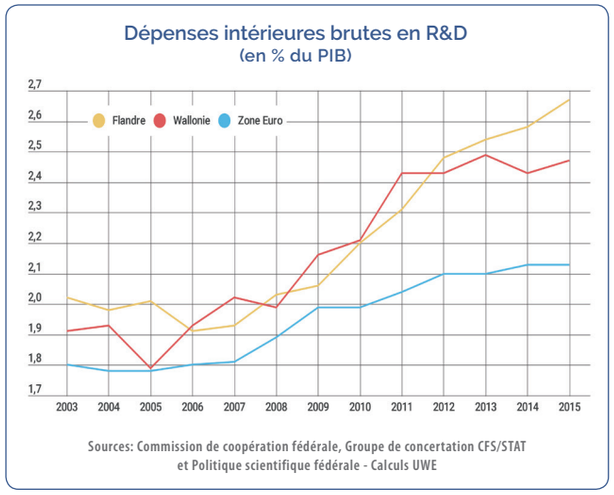

Sources: Commission de coopération fédérale, Groupe de concertation CFS/STAT et Politique scientifique fédérale - Calculs UWE

L'objectif n'est pas de gonfler les budgets pour le plaisir de les gonfler. Un certain nombre de projets R&D peuvent être mis en avant :

- Les plateformes de recherche interuniversitaire. Les entreprises membres des pôles de compétitivité n'ont pas seulement besoin de projets de recherche industrielle ou appliquée. La recherche plus en amont est aussi importante pour «nourrir» leur «pipeline» d'innovation. Dans ce cadre, on pourrait imaginer des centres de recherche virtuels et interuniversitaires dans le domaine d'un ou plusieurs pôles, où seraient menées les recherches universitaires plus fondamentales intéressantes pour les entreprises du ou des pôles.

  On commencerait avec deux ou trois plateformes dotées annuellement de 10 à 15 millions d'euros. L'expérience de «Welbio» pourrait servir de base à la conception de ce programme.
- En aval, de nouvelles plateformes technologiques d'essais et développement pourraient être conçues pour valoriser les résultats des projets R&D soutenus par les pôles, et tout autre résultat si besoin est.
- Un nouveau programme de soutien aux PME, tel que dessiné dans la mesure 4.5, demandera aussi un budget aux alentours de 10 millions d'euros. Il faudrait aussi ré-envisager des soutiens aux centres de recherche pour qu'ils puissent tenir leur place sur la scène internationale.

7. Orienter la fiscalité pour stimuler l'investissement

Investissement : c'est l'impératif implicite derrière toutes les mesures de déploiement économique. Comment développer une industrie sans investir massivement en R&D, en machines et équipements, en nouvelles sources d'énergie, en formation, etc. ? Et comment assurer une réelle transition énergétique sans des investissements dans des nouveaux bâtiments et dans la rénovation des anciens ? Trop souvent, la fiscalité régionale freine tous ces investissements. Il faut rester cohérent, on ne peut prôner une Wallonie du 21e siècle et taxer l'investissement qui la construit.

CONSTAT

En 2005, le Gouvernement Wallon avait défini «les actions prioritaires pour l'avenir wallon» dans le cadre du plan Marshall, où se trouvait un axe relatif à l'allègement de la fiscalité pesant sur les entreprises. Dans ce sens, la taxe sur la force motrice au niveau communal a été supprimée sur tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf à partir du 1er janvier 2006. Au niveau régional, le précompte immobilier pour tous les investissements en matériel et outillage, acquis ou constitués à l'état neuf à partir du 1er janvier 2006 est également exonérée. Le matériel et outillage acquis avant 2006 reste toujours soumis au précompte immobilier et à la taxe sur la force motrice.

MESURE

Supprimer toutes les taxes régionales, provinciales et communales sur les investissements des entreprises

- Taxes sur la force motrice ;
- Taxes industrielles compensatoires
- Précompte immobilier sur matériel et outillage

L'UWE suggère de **rédiger** un texte permettant aux entreprises de bénéficier d'un double incitant en cas d'investissement en 2018 et 2019 : pas de taxation sur l'investissement neuf et réduction proportionnelle à cet investissement du stock de revenu cadastral antérieur à 2006. En Flandre, cette mesure est déjà d'application et son coût budgétaire a été évalué à 15 millions d'euros en 2013. Selon nos prévisions, le coût de cette proposition pour Wallonie avoisinerait les 5 millions d'euros.

Eviter toute nouvelle taxation défavorable aux investissements sur le numérique, sur les robots, etc.

1. Poursuivre la mise en œuvre du Plan «Digital Wallonia»

Entre 2015 et 2018, l'Agence du Numérique, supportée par le Gouvernement wallon, a mis en œuvre, avec de nombreuses collaborations, le plan de digitalisation de la Wallonie «Digital Wallonia», un plan composé de nombreuses mesures opérationnelles dont on pouvait suivre l'accomplissement. Un plan «Digital Wallonia 2.0» a été publié en décembre 2018. Seule la synthèse est à ce jour publique. Nous nous attendons à trouver dans la version complète des mesures précises qui recouvrent les priorités développées dans ce défi.

Selon le document «digital wallonia.be V2 2019-2024 », une vingtaine de projets majeurs ont été lancés sur l'ensemble des 5 thèmes couverts par «digital.wallonia.be V1», dont, pour les entreprises :

- La structuration et la rationalisation des écosystèmes numériques ;
- La mise en place d'un guichet unique au service des entrepreneurs ;
- Le développement des hubs numériques internationaux ;
- La création du fonds numérique W.I.N.G ;
- Le soutien à l'industrie 4.0 au travers d'actions comme le «Made Different».

Plus de détails chiffrés sont disponibles sur www.digitalwallonia.be/fr/projets

Il serait utile de procéder à une évaluation de ces actions pour en mesurer l'efficacité et les corrections éventuelles à mettre en œuvre.

La version 2 de digital wallonia.be reprend les 5 thèmes structurants de la version 1 comme colonne vertébrale, avec chaque fois des sous-thèmes :

- **Compétences numériques**
  - Pilotage
  - Ecole numérique
  - Métiers
  - Inclusion
- **Territoire numérique**
  - E santé
  - Smart Région
  - Connectivité
  - NWOW & Coworking
- **Secteur du numérique**
  - Recherche et Innovation
  - Startups
  - Chaîne de valeur
  - International
  - Vitrine technologique
- **Economie numérique**
  - Pôles de compétitivité
  - Maturité numérique
  - Digital commerce
- **Administration numérique**
  - Donnée publique
  - Services en ligne
  - Gouvernance IT
  - Expertise des agents

Aucune mesure précise n'a été développée dans chacun de ces sous-thèmes. Ce sera l'exercice des premiers mois de législature que de définir les actions précises dans chacune de ces thématiques et surtout de les hiérarchiser. **Pour l'UWE, les priorités sont les 6 mesures qui sont détaillées ci-dessous.**

2. Rendre toutes les entreprises wallonnes «4.0 compatibles»

L'entreprise 4.0, c'est l'entreprise qui intègre les profondes mutations de la digitalisation et de l'intelligence artificielle dans ses processus et son organisation. Les entreprises qui ne rejoindront pas cette 4e révolution industrielle risquent de disparaître. Un vaste programme pour accompagner les entreprises dans ces transformations a été conçu et conjointement mis en œuvre par de nombreux acteurs, sous la coordination de l'Agence du Numérique. Ce programme, «made different, digital wallonia», doit être poursuivi et amplifié.

CONSTATS

Le programme «Made Different, Digital Wallonia» (MD/DW) rassemble des fédérations sectorielles, des pôles de compétitivité, des centres de recherche et des acteurs publics d'animation économique comme des intercommunales de développement économique. Toutes ces organisations unissent leur force pour un objectif commun : sensibiliser les entreprises à l'industrie 4.0 et les accompagner dans leurs transformations.

Deux étapes sont proposées (au-delà de la phase de sensibilisation) :

- Un premier diagnostic du «niveau 4.0» de l'entreprise.
- Un Scan approfondi et l'élaboration d'un plan d'actions. Des entreprises de services, des spécialistes, des consultants sont proposés à l'entreprise pour mettre en œuvre ce plan d'actions.

Les objectifs fixés sur les 3 ans de durée du programme :

- 1.500 entreprises sensibilisées.
- 300 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic.
- 150 entreprises «passées» sous le scan approfondi.
- 5 «champions»

Les résultats à Décembre 2018 :

- 469 entreprises sensibilisées individuellement
- 398 entreprises sensibilisées par des actions collectives
- 488 entreprises sensibilisées via le «baromètre»
- 88 entreprises ont fait le diagnostic
- 83 entreprises se sont engagées dans le Scan approfondi.
- 20 entreprises ont reçu un plan d'actions.

Les résultats sont donc encourageants. Mais 3 ans ne suffiront pas pour sensibiliser et accompagner les entreprises qui le souhaitent.

MESURES

Il est donc impératif de **reconduire** DW/MD pour trois nouvelles années, 2020-2022, avec les moyens suffisants car, déjà à présent, la demande des scans est telle que bientôt les spécialistes engagés pour les réaliser n'y suffiront pas. Ce serait dommage de casser une dynamique qui, pour une fois en Wallonie, implique et coordonne de nombreux acteurs venus d'horizons différents.

3. Doubler la taille du secteur des entreprises actives dans le numérique

Le secteur numérique wallon compte pour 3,4% de la valeur ajoutée totale, alors qu'en Flandre il se monte à 4,4%. Le retard est donc important. Des instruments existent déjà pour stimuler l'investissement et la création de nouvelles entreprises.

Mais l'ambition doit être plus grande, il faut renforcer les outils et structures de soutien au secteur des entreprises actives dans le numérique, en parfaite collaboration avec l'Agence du Numérique.

4. Rendre la Wallonie 100% connectée

Certains territoires de la Wallonie, dont des parcs d'activité économiques, ne bénéficient pas encore du très haut débit (THD). Comment se développer sans les infrastructures indispensables ? Un des objectifs prioritaires des investissements publics doit être une Wallonie complètement et la mieux connectée possible. Un plan concret de couverture en fibres optiques et 5G doit être établi rapidement, avec budgétisation, et implémentation pour couverture totale des PAE en 2020 et des territoires ruraux en 2024 au plus tard.

MESURES

- Faire respecter l'accord de 2016 afin que les provinces et communes cessent d'imposer des taxes sur les mâts et les pylônes où se fixent les antennes des opérateurs ;
- Développer une vision à long terme pour le déploiement des infrastructures de télécoms ;
- Positionner la Région dans les nouvelles technologies relatives à la 5G.

5. Dématérialiser toutes les démarches administratives

Les lourdeurs administratives sont parmi les premières préoccupations des entreprises. L'administration en a bien conscience et a déjà avancé sur le chemin de la simplification : digitalisation de certains formulaires, création d'espaces personnels, traçabilité de certains dossiers, début de mise en œuvre du principe «only once». Il faut poursuivre l'effort avec l'objectif ambitieux mais réaliste d'une administration «paperless». Ceci implique d'analyser les conséquences organisationnelles (révision des processus, formation) et budgétaires.

6. Faire de la Wallonie un leader de l'Intelligence Artificielle

Les bouleversements que vont provoquer dans la vie des entreprises les applications de l'Intelligence Artificielle sont encore à peine perceptibles. Mais comment entrer dans ce monde et y prendre sa place ? Des groupes se constituent en Wallonie pour y réfléchir. Des équipes universitaires s'y investissent. Donnons-nous les moyens de développer nos atouts. Dans ce cadre, la Wallonie doit notamment se coordonner avec le Gouvernement fédéral comme partie prenante de la réflexion et bénéficiaire de la large manne du plan national d'investissement stratégique consacré à l'Intelligence Artificielle (IA).

CONSTATS

L'Intelligence Artificielle (IA) est la transformation digitale de cette décennie, elle impactera notre société et nos entreprises comme l'a fait Internet à la fin du 20ème siècle.

Mais qu'entendons-nous par l'IA ? L'Intelligence Artificielle reprend l'ensemble des méthodes permettant de simuler l'intelligence sur des machines (ordinateurs aujourd'hui). Cette intelligence est caractérisée par sa capacité à utiliser ce que nous lui apprenons pour classifier, détecter, proposer des stratégies dans des situations nouvelles. Classiquement, la résolution d'un problème nécessite le développement d'un programme spécifique intégrant finement tous les détails des processus techniques et humains liés au problème étudié. Aujourd'hui, les techniques d'intelligence artificielle vont permettre de trouver des solutions en exploitant «automatiquement» de simples jeux de données.

Avec Digital Wallonia, le Gouvernement wallon vise à faire basculer les entreprises dans l'ère du numérique. En ce début 2019, nous devons constater qu'il n'existe pas encore grand-chose de concret en ce qui concerne l'intelligence artificielle en Wallonie. Seule exception, le «Réseau IA» qui a vu le jour en 2018 grâce à un collectif d'une dizaine d'entreprises wallonnes. Les membres du réseau IA réfléchissent à voir comment ils peuvent aider d'autres entreprises et entités politiques à intégrer l'intelligence artificielle dans leur activité et booster ainsi le développement économique de la Wallonie.

MESURES

- Les pouvoirs publics doivent **prendre conscience** que l'IA est le futur de l'industrie et donc l'investissement public doit suivre en conséquence ;
- **Disposer** de financements publics de recherche sur l'IA pour les entreprises et les universités ;
- **Construire** une collaboration entre la Wallonie et le Fédéral sur la stratégie en matière IA.

7. Investir dans la formation numérique à tous les stades de l'enseignement

Les écoles de codage se multiplient, parce que le codage forme l'esprit, ouvre de belles perspectives professionnelles et permet tout simplement de rester dans le coup. Pour diffuser ces atouts, l'éveil numérique et la formation au codage doivent intégrer les programmes de nos écoles, des primaires aux secondaires. C'est prévu dans le Pacte d'Excellence. Assurons-nous que ce soit mis en œuvre de manière efficace, partout et dès le début de la législature. Ceci implique de revoir en profondeur l'accord de collaboration entre la fédération Wallonie Bruxelles et la Wallonie.

CONSTATS

Le 21ème siècle est l'ère du digital. Les technologies numériques sont aujourd'hui complètement intégrées à la société. Il est dès lors primordial que l'enseignement suive le mouvement. L'environnement scolaire doit être un lieu où il est possible de développer des compétences numériques de manière optimale afin de permettre aux étudiants de s'insérer efficacement dans la sphère professionnelle.

Comme l'étude Agoria, «Shaping the future of work», l'a démontré, la digitalisation impacte l'ensemble du marché du travail. A l'horizon 2030, la numérisation et la dynamique économique impacteront le contenu de presque tous les emplois et à tous les niveaux. Tous les employeurs exigeront de meilleures compétences numériques et générales. Sur le marché du travail actuel, on constate que les filières académiques classiques ne répondent pas nécessairement aux besoins rencontrés sur le terrain par les entreprises. Il est primordial de donner aux compétences numériques et connexes une place plus importante dans toutes les filières d'études ainsi que d'investir dans la formation continue sur ces compétences.

MESURES

- Construire une stratégie numérique pour réformer l'éducation et la formation ;
- Favoriser l'émergence des écoles 4.0 en tirant profit parti des opportunités offertes par le numérique, notamment en investissant dans les équipements numériques. En ce qui concerne l'équipement des écoles en ordinateurs et tablettes numériques, la progression est continue depuis 2009 et permet de disposer de 10,8 terminaux pour 100 élèves en moyenne. Néanmoins, ces chiffres montrent un retard persistant par rapport à nos voisins (Flandre, France et EU27)
- Développer des actions du type #WALLCODE pour susciter des vocations dans le numérique dès le plus jeune âge.

1. Définir et mettre en œuvre une vision énergétique

L'énergie revêt une importance cruciale pour un pays. Après des années d'hésitation, il est l'heure de définir et de mettre en œuvre une vision énergétique qui tient compte à la fois de la sécurité d'approvisionnement, de la stabilité des coûts et de la réduction des émissions de CO_2. La sécurité de l'approvisionnement énergétique est certes une compétence fédérale, mais offrir aux investisseurs la garantie de disposer d'une énergie en suffisance et à des coûts abordables est un élément essentiel de la politique économique de la Wallonie.

- **Capacité endogène et interconnexions**

  Compte tenu du caractère stratégique de l'énergie, il est essentiel de garder une certaine capacité de production en Belgique dans les différents vecteurs pour ne pas dépendre de l'étranger et garantir ainsi à tous qu'ils disposeront à long terme d'énergie en suffisance pour satisfaire leurs besoins, et cela au meilleur coût.

  Les interconnexions avec les pays voisins sont nécessaires dans un contexte de marché européen libéralisé. Celles-ci permettent les importations et les exportations. Le niveau d'import ou d'export fait partie du mix énergétique et doit être au final déterminé par le marché. Il est donc important que le gestionnaire du réseau de transmission puisse garantir la disponibilité suffisante de capacités d'interconnexion.

- **Mix énergétique**

  Le mix énergétique doit être fait de production endogène (renouvelable et classique) et d'interconnexions. Nous ne nous prononçons pas sur le mix idéal. Il faut laisser le marché s'organiser dans un cadre clair à long terme pour que les investissements nécessaires puissent se faire pour fournir une électricité au meilleur coût et garantir la sécurité d'approvisionnement du pays.

- **Sécurité d'approvisionnement**

  Compte tenu des délais, nous nous interrogeons sur la possibilité de se passer de sources nucléaires après 2025 et pensons que l'option du maintien d'une capacité nucléaire limitée et temporaire doit rester ouverte. Le législateur fédéral devra se positionner très clairement et sans délai sur cette question.

2. Inscrire la Wallonie dans la transition énergétique

L'ambition internationale (et surtout européenne) en matière de climat est forte. Les objectifs assignés aux Etats européens en matière d'énergie - développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des consommations - sont ambitieux. La Wallonie doit prendre sa part dans cet effort et s'inscrire dans le mouvement. Une économie qui consomme moins d'énergie et de ressources est une économie plus efficiente et plus forte. Montons dans le train de la transition énergétique.

- **Développement des systèmes d'énergie renouvelable**

  La Wallonie doit poursuivre le développement des énergies renouvelables sur son territoire. La politique à mettre en place doit reposer sur les éléments suivants :

  - Assainir le système actuel
  - Créer un cadre favorable au développement du renouvelable en mettant en place un système faisant émerger des filières prioritaires à un moindre coût économique
  - Développer des soutiens en R&D pour les filières «plus expérimentales»
  - Relancer l'éolien avec une approche top/down (cartographie) et sécuriser les procédures de délivrance des permis
  - Encadrer strictement la prolongation des installations existantes (article 15 ter).

- **Réseaux et compteurs intelligents**

  Il convient d'opter clairement pour le déploiement des compteurs intelligents et créer ainsi le cadre optimal pour la gestion du réseau wallon. Un système intelligent est indispensable, notamment pour une meilleure gestion du réseau, une meilleure intégration du renouvelable et une meilleure participation et responsabilisation du consommateur.

3. Préserver la compétitivité des entreprises

Les entreprises wallonnes paient plus cher leur électricité que leurs concurrents flamands et européens (entre 15% et 30% de plus selon les cas). Il faut réinventer la manière dont le financement du renouvelable est répercuté dans la facture des consommateurs, des entreprises en particulier. L'instauration d'un tarif "transition énergétique" et la poursuite du mécanisme de compensation des émissions indirectes sont indispensables pour garantir la compétitivité de notre économie.

- **Norme énergétique**

  Portée par les fédérations patronales depuis 2014, le principe de la norme énergétique a été repris dans le Pacte énergétique.

  A l'instar de la norme salariale, la norme énergétique est basée sur la comparaison des coûts de l'énergie en Wallonie (Belgique) avec la situation dans les régions et pays voisins. Le dépassement de la norme impliquera l'adoption par le Pouvoirs publics de mesures permettant de limiter l'impact de la politique énergétique sur la compétitivité des entreprises (plafonnement des surcharges, exonérations, tarifs spécifiques, etc.) ;

- **Tarif «Transition énergétique»**

  La question des coûts de l'énergie reste une réelle préoccupation pour les entreprises. Dans l'industrie, l'énergie est souvent le deuxième facteur de coûts après le coût salarial, même parfois le premier.

  Les entreprises wallonnes sont, en règle générale, dans une position défavorable par rapport aux entreprises flamandes, l'écart (10 à 15%, parfois plus) s'expliquant par les prélèvements type redevances de voirie et par le soutien au renouvelable qui a dérapé en 2012 avec le Plan SOLWATT.

  La position défavorable des entreprises wallonnes par rapport à leurs concurrents flamands est interpellante. Il est, en effet, inacceptable pour l'économie wallonne que les coûts de l'électricité varient à ce point entre le Nord et le Sud du Pays.

  Au-delà de la différence entre Flandre et Wallonie, les études montrent aussi l'écart de prix avec nos concurrents étrangers ; ce qui détériore la position concurrentielle des entreprises belges, en particulier celles qui sont électro-intensives.

  Afin de rétablir la position concurrentielle des entreprises implantées en Wallonie, nous pensons qu'il faut revoir la manière dont le soutien au renouvelable est répercuté dans la facture, notamment des entreprises. C'est pourquoi nous proposons d'instaurer un tarif «Transition énergétique» (remplaçant les prélèvements actuels liés au financement des certificats verts) indépendant de la démarche «accord de branche».

- **Compensation des émissions indirectes**

  Prévu par la Directive «Emission trading», le mécanisme de compensation du coût des émissions indirectes, permet aux Etats membres de soutenir financièrement les entreprises de certains secteurs considérés comme les plus exposés à un risque de délocalisation vers des pays où les contraintes climatiques sont moins sévères («fuite de carbone» ou «carbon leakage»). Il convient de renforcer et prolonger le mécanisme existant, en dégageant un budget suffisant en 2019, 2020 et 2021 pour atteindre le niveau maximal autorisé par l'Europe.

4. Saisir les opportunités de la transition énergétique

Engagées dans l'amélioration de leur efficacité énergétique, les entreprises innovent et investissent notamment dans la cogénération ou les énergies renouvelables pour réduire leur empreinte carbone et celle des autres. Il faut saisir les opportunités qu'offre la transition en ciblant la R&D sur des projets prometteurs, en soutenant les entreprises dans leurs investissements et en simplifiant le cadre juridique pour faciliter le développement du renouvelable en Wallonie.

- **Renforcer la recherche en énergie**

  Renforcer la recherche en énergie pour permettre aux acteurs wallons de s'inscrire dans cette dynamique et aider les acteurs de la recherche (public et privé) à participer à de grands programmes de recherche dans tous les domaines (vecteur énergétique, exploration, exploitation, réseau, compteurs intelligents, gestion de la demande, énergie du futur, etc.).

5. Prolonger les accords de branche

Conclus depuis 2002, les accords de branche sont à la fois des outils de la politique climatique, énergétique et économique wallonne.

Ils permettent aux entreprises de réduire leurs émissions de CO_2 et d'améliorer leur efficacité énergétique tout en voyant leurs coûts énergétiques réduits. Les accords de branche actuels viennent à échéance au 31 décembre 2020. Il est essentiel de les prolonger rapidement jusqu'au 31 décembre 2023.

6. Poursuivre l'engagement des entreprises en matière de climat et d'efficacité énergétique

Plus efficace que la contrainte réglementaire, l'approche volontaire a montré sa pertinence avec les accords de branche CO_2/Energie. Une démarche de ce type doit être poursuivie. Il s'agit d'accompagner nos entreprises – petites, moyennes et grandes – sur le chemin de la transition bas-carbone en développant les outils adaptés à chacune d'entre elles.

- **Poursuivre l'approche volontaire**

  Poursuivre l'engagement des entreprises en matière de climat et d'efficacité énergétique (refroidissement, SER, flexibilité électrique, synergies inter-entreprises, …) en le découplant des dispositifs d'exonération des surcharges sur la facture.

7. Encourager l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des bâtiments

Le secteur résidentiel représente une part importante des émissions de CO_2. Il faut augmenter le rythme de rénovation du bâti wallon pour en améliorer la performance énergétique, en développant des incitants notamment fiscaux.

- **Accélérer la rénovation et le renouvellement du bâti**

  La rénovation de la qualité énergétique du bâti requiert surtout une rénovation d'envergure du bâti vétuste et énergivore. Une piste pourrait être de fixer, comme le secteur de la construction le propose, une norme énergétique minimale pour le bâti existant. Ainsi, si tous les nouveaux propriétaires réalisent les travaux énergétiques requis dans les 5 ans suivant leur acquisition, cela conduirait à une amélioration rapide du parc résidentiel.

- **Une fiscalité immobilière incitative**

  La fiscalité peut jouer un rôle incitatif important pour amener les propriétaires à rénover énergétiquement leurs biens immobiliers. Différentes pistes peuvent être examinées : réduction conditionnée des droits d'enregistrement, exonération temporaire du précompte immobilier, révision du chèque habitat, etc.

AUTRES MESURES DU DÉFI 6

- **Adaptation du réseau de distribution**

  Il est nécessaire de dégager une vision partagée entre le Gouvernement et la CWaPE afin de permettre aux GRDs de développer dans le long terme un plan d'adaptation de leur réseau, nécessaire pour le développement et l'intégration des énergiques renouvelables, et assurer ainsi la transition énergétique.

  L'intégration croissante de la production intermittente demande des réseaux plus dynamiques pouvant donner des signaux aux utilisateurs via le développement de compteurs intelligents. Le développement du stockage, de la flexibilité de la demande et de la production doit également être favorisé.

  Dans ce cadre, le financement du réseau doit évoluer d'une logique de prélèvement liée à l'énergie consommée vers une répercussion des coûts du réseau liée à la puissance.

- **Rapprochement/fusion des GRD**

  Dans un souci de simplification du paysage institutionnel et de bonne gouvernance, mais aussi de réduction des coûts pour les consommateurs, il convient de poursuivre et encourager les synergies entre les différents GRDs opérant en Wallonie avec leur fusion comme objectif. Une telle fusion n'implique pas, pour autant, un tarif de distribution unique sur l'ensemble du territoire wallon.

1. Répondre aux besoins territoriaux du développement économique

La Wallonie doit développer une politique en matière d'urbanisation du territoire qui soit apte à concilier utilisation parcimonieuse du sol et réponse aux besoins du développement économique. Soutenons la mise à disposition de 200 hectares en plus par an pour l'activité économique et la constitution d'une réserve stratégique de terrains, tout en associant partiellement ces objectifs à une reconversion optimale des friches.

- Opérationnaliser les mesures du Schéma de Développement du Territoire (SDT) liées aux besoins territoriaux des entreprises à savoir :
  - 200 hectares par an en plus pour l'activité économique ;
  - Constitution d'une réserve permanente de 400 hectares de terrains stratégiques.
- Préciser, encadrer avec pragmatisme et mener une concertation avec les acteurs privés sur la mesure du Schéma de Développement Territorial visant à mettre fin à l'artificialisation des terres à l'horizon 2050 afin que celle-ci ne mette pas inutilement en difficulté le développement socio-économique et les politiques de logement.
- Accélérer les procédures de mise à disposition de nouveaux terrains destinées à l'activité économique et d'équipement des nouvelles zones urbanisées.
- Créer une vraie base de données de gestion des terrains à vocation économique (existants et potentiels).
- Intégrer au CoDT les modifications proposées par la Task Force CoDT et notamment celles demandées par le monde de l'entreprise.
- Cadrer drastiquement les règles et modalités d'établissement des compensations et des charges d'urbanisme. Le CoDT laisse en effet aujourd'hui encore trop de liberté aux communes pour imposer des charges d'urbanisme ne respectant ni la lettre ni l'esprit du texte. Une étude indépendante doit être menée pour cadrer fortement l'usage de ces mécanismes afin d'éviter un surcoût dommageable des projets voire l'abandon de certains.
- Travailler de concert avec les communes pour que les instructions de demandes de permis conduisent à un minimum de prorogations ou encore de déclarations d'incomplétude des dossiers.
- Mettre en œuvre une gestion du territoire à 3 niveaux. L'ensemble des terrains sont aujourd'hui globalement gérés de la même manière, sans distinction de leur niveau d'intérêt stratégique (local, sous-régional, régional). Il serait utile de mettre en œuvre une gestion à 3 niveaux, tenant compte de l'importance réelle des terrains concernés.
- Favoriser l'initiative privée et les partenariats public-privé (PPP) dans les procédures et projets de développement territorial, notamment par des mesures fiscales attractives et une simplification administrative. Des projets de partenariats entre public et privé pourraient être menés par exemple pour la promotion de zones d'activité économique spécifiques.
- Inciter les communes, par la pédagogie, des mécanismes de soutien financier ou encore des procédures liées à l'aménagement du territoire, à accueillir de l'activité économique.
- Protéger la spécificité des zones d'activité économique (ZAE) pour les orienter majoritairement vers l'accueil d'activités économiques et industrielles ayant besoin de cet environnement et les entreprises et services attachés et installer dans les noyaux urbains l'activité économique compatible avec la résidence.
- Rénover les ZAE existantes (revamping de l'espace public : trottoirs, voiries, pistes cyclables, signalisation, éclairage, fibre optique, épuration des eaux …) pour leur assurer une nouvelle attractivité économique.
- Favoriser la mise en place de services mutualisés entre entreprises dans les ZAE (mobilité, gestion des déchets, économie circulaire, écologie industrielle).
- Baliser le rôle et les pouvoirs du Fonctionnaire délégué afin de réduire les différences d'appréciation entre sous-régions.
- Développer des solutions pour améliorer la gestion des recours et cadrer constructivement le phénomène NIMBY (Not In My BackYard), notamment eu égard à l'avènement des dynamiques de densification.

2. Faire du permis d'environnement un véritable outil de développement durable

Faisons du permis d'environnement un outil d'action au bénéfice de la préservation d'un environnement de qualité, tout en étant un levier de développement et d'innovation technologique pour l'entreprise. Optimisons les procédures, diminuons les charges inutiles, dématérialisons, et -le résultat étant défini- soyons créatifs sur les moyens.

Le permis d'environnement est à la fois l'interface entre l'administration et l'exploitant, et un des leviers principaux de la politique environnementale wallonne. Il est essentiel de le construire ensemble. L'exploitant doit être partie prenante dans la procédure, s'y impliquer pleinement, en comprendre toutes les composantes, et pouvoir l'appliquer sans que cela n'implique ni des coûts démesurés, ni d'innombrables questions d'interprétation.

Pour ce faire, il faut :

- Améliorer la relation entreprise/administration dans l'approche des dossiers de demande de permis, par exemple par des visites de terrain des fonctionnaires traitant les demandes lorsque les exploitants le souhaitent, par l'établissement de convention de gestion des sols, etc.
- Veiller à proportionner les exigences et les demandes d'informations en cours de procédure d'instruction.
- Eviter l'allongement des délais de procédure par le biais de la demande systématique d'informations complémentaires, lors de l'examen de la complétude du dossier.
- Dans la procédure d'évaluation des incidences, supprimer les demandes d'informations trop complexes et peu utiles, et focaliser l'analyse des impacts sur les principaux enjeux environnementaux (une étude d'incidences ne devrait pas comporter 10 classeurs !).
- Améliorer la lisibilité des permis, notamment afin d'éviter les interprétations différentes au sein même de l'administration (entre service délivrant et service contrôlant).
- Cibler les obligations de résultats, laisser le choix des moyens à mettre en œuvre.
- Veiller à maintenir les procédures d'instruction des permis, et les contrôles au sein de l'administration. Ces procédures ne peuvent en aucun cas être «sous-traitées».

- Accélérer considérablement le processus de dématérialisation. Idéalement, à l'aboutissement du processus de dématérialisation, l'entreprise, via son processus d'autocontrôle, validerait uniquement des données chiffrées (et non des rapports) concernant ses émissions dans les différents compartiments de l'environnement. Les nombreux services de l'Administration qui ont besoin de ces données pour divers rapportages sous différentes formes pourraient se nourrir de cette base de données alimentée par l'autocontrôle des entreprises, notamment pour rédiger tous les rapports imposés par l'Europe.
- Se poser systématiquement la question des coûts induits par l'insertion de conditions d'exploiter et veiller à toujours conserver une proportionnalité entre le coût et l'effet attendu.
- Adapter les fréquences de contrôle sur la base des performances de l'entreprise.
- Avoir plus d'égard pour les outils propres développés par l'entreprise (systèmes de management environnemental internes, outils de gestion divers)
- Veiller à ce que la récente révision de la législation vers les permis à durée indéterminée, axée autour de nouvelles obligations en matière d'autocontrôle et de bilan environnemental, ait pour effet positif d'inciter les titulaires de permis à avoir une attention particulière sur l'amélioration continue de leur établissement sans que cela entraîne des charges démesurées ou disproportionnées par rapport à l'impact de l'établissement.
- Susciter l'adhésion à cette importante réforme, en veillant à moduler les obligations d'autocontrôle périodique et de bilan environnemental en fonction de la taille, des caractéristiques, du classement et de l'impact des établissements et installations classées.
- Instaurer un «comité scientifique» multidisciplinaire d'experts indépendants qui analyse de manière approfondie, scientifique et objective l'établissement des normes adaptées aux différents contextes pour les polluants non normés.

- Encadrer la détermination des mesures de compensation définies par la loi sur la conservation de la nature ; celles-ci doivent être proportionnées, cohérentes et pertinentes, soutenant efficacement un objectif déterminé.
- Capitaliser et valoriser toutes les données environnementales recueillies par les entreprises dans toutes les procédures légales, mais aussi les informations environnementales contenues dans la centaine d'études d'incidences réalisées annuellement.
- Rendre disponibles toutes les données sectorielles dont dispose l'Administration et qui peuvent être rendues publiques.
- Poursuivre la qualification des sources authentiques (notamment dans le cadre des procédures des permis d'environnement, unique et d'urbanisme).
- Mieux articuler les législations environnementales (permis, sols, voiries, etc.).

3. Miser sur l'innovation dans le secteur des transports et de la mobilité

La mobilité et le transport sont et seront de formidables ambassadeurs des possibilités de la révolution numérique. Anticipons les mouvements sur ces sujets en développant des actions et des projets de pointe, dans tous les modes de transport, tant en ce qui concerne les véhicules (véhicules connectés et autonomes, carburants alternatifs, sécurité, économie d'énergie …) que l'exploitation des réseaux (Intelligent Transport Systems, Smart Cities …).

- Développer une véritable vision régionale et des mesures pour assurer l'intelligence des réseaux wallons de transport (Intelligent Transport Systems).
- Développer une véritable vision pour les carburants alternatifs (véhicules électriques, hybrides, CNG, LNG) et accentuer la coopération avec le secteur privé, notamment via des appels d'offres pour l'installation d'infrastructures.
- Se positionner activement dans les recherches, le développement et l'exploitation des véhicules connectés et autonomes et de leurs besoins en infrastructures matérielles et logicielles.
- Assurer l'harmonisation, la mise à disposition et l'intégration des données publiques et privées de mobilité (Open Data) afin de permettre le développement d'applications et de logiciels de gestion et de tarification de la mobilité, des transports et de la multimodalité (tant personnes que marchandises).
- Soutenir les entreprises dans la mise en place de nouvelles formes de travail (New Ways of Working - NWOW) telles que le travail à domicile, le coworking ou encore les télécentres.
- Fournir un cadre législatif pour répondre aux innovations dans le secteur (notamment pour les véhicules connectés et autonomes).
- Opter pour des techniques innovantes d'attribution des marchés. Ouvrir les appels d'offre aux solutions innovantes.

4. Définir un plan à 10 ans et son financement concernant la réhabilitation des friches industrielles et urbaines

Le Schéma de Développement du Territoire reprend la proposition de l'UWE de réhabiliter 100 hectares de friches par an d'ici 2030. Créons une «Task Force Friches» dont l'objectif sera d'identifier les actions nécessaires à mettre en œuvre, les freins à lever et les financements à mobiliser pour rendre l'objectif faisable.

- Mener une politique cohérente, incitative et forte pour la réhabilitation des friches. L'idée, c'est d'organiser la convergence d'intérêt, de changer la façon dont les politiques sont conçues, et l'optique dans laquelle elles sont conçues (optique de développement économique au sens large, privilégier les projets qui offrent le meilleur effet levier).
- Dans l'objectif de limiter l'artificialisation des sols, mener une politique d'assainissement des sols suffisamment attractive pour induire une valorisation les terrains identifiés comme potentiellement pollués dans la Banque de données de l'état des sols wallons (BDES). Le mécanisme de subvention permettant d'alléger la prise en charge des frais inhérents au coût des études doit être soutenu par l'octroi de lignes budgétaires suffisantes.

5. Etablir le schéma complet d'une fiscalité routière intelligente pour tous les usagers

La Wallonie doit impérativement s'associer aux deux autres Régions pour entamer une réforme de la fiscalité routière qui soit performante du point de vue de la mobilité, attentive aux contraintes de l'ensemble des acteurs concernés et qui évite les concurrences entre les quatre régimes fiscaux existants. Lançons une étude interrégionale qui permettra à la fiscalité routière de devenir un véritable outil de gestion des déplacements.

- Compléter l'analyse menée par l'ULG et l'ULB sur l'évolution de la fiscalité routière par une réflexion plus large que la seule évolution des taxes de mise en circulation et de circulation et ce, tant pour les véhicules de transport de marchandises que les véhicules privés. La Wallonie doit en effet compléter son analyse en creusant les scénarios d'un prélèvement kilométrique intelligent. Cette démarche est essentielle non seulement pour avoir la meilleure capacité de décision mais aussi pour disposer de la meilleure capacité de discussion avec les deux partenaires régionaux, qui sont en cours de réflexions de ce type. Les Régions devront ensuite croiser leurs idées et scénarios pour mettre en place une fiscalité intelligente concertée. Des contraintes existent certes pour certains scénarios mais elles peuvent être dépassées.

6. Instaurer la confiance entre l'Administration et l'Entreprise

L'entreprise est aussi un partenaire innovant, développant des technologies plus propres. Restaurons une véritable approche «client» qui valorise l'esprit d'entreprendre, qui potentialise les facultés de développement de l'entreprise au profit de solutions inédites, qui suscite chez tous les entrepreneurs l'envie d'inventer et de mettre en œuvre des réponses aux grands défis qui nous attendent.

- Modifier l'approche des agents des services publics dans l'instruction des dossiers afin d'en faire des «Project managers». L'objectif est d'aboutir à un dialogue constructif entre le Project manager et l'entreprise, de sorte que l'entreprise se sente soutenue dans son projet (s'implanter en Wallonie, poursuivre ou développer son activité, étendre ses installations, innover, etc.). Le Project manager doit également être le garant de la légalité des procédures, afin que la sécurité juridique des projets et des permis en cours soit assurée.
- Améliorer la coordination au sein des directions générales de l'administration.
- Optimaliser les ressources humaines : agents en nombre suffisant, formation et professionnalisme, mutation/rotation entre services (du normatif au contrôle et inversement).
- Optimaliser les procédures et charges administratives, au regard du bénéfice environnemental attendu.

- Améliorer la façon de légiférer de manière à augmenter la lisibilité des textes et la sécurité juridique («better regulation»). A cet égard, et à titre d'exemple, il convient d'avoir une attention particulière à la rédaction des dispositions transitoires. En effet, celles-ci sont régulièrement mal pensées ou incomplètes, et cela entraîne des difficultés majeures dans l'application et l'interprétation des obligations, tant pour les entreprises que pour les autorités.
- Veiller à ce que les délais de procédures, qui sont très nombreux dans les textes légaux relatifs à l'environnement, soient en phase avec le contexte économique, et avec le processus de décision d'investir. Privilégier les procédures pouvant être menées en parallèle, le raccourcissement des délais et la notion de guichet unique (exemple : lien entre la procédure de permis et la procédure décret sols).
- Limiter les rapportages à ce qui est strictement requis par la législation et veiller à donner un retour à l'entreprise sur l'utilisation des données collectées. Les récents rapports de feed-back rédigés pour les entreprises dans le cadre du bilan environnemental (REGINE) vont dans la bonne voie.
- Bien distinguer les rôles de chacun : ne pas reporter sur l'entreprise des mesures qui incombent à l'autorité. Si l'entreprise doit pouvoir quantifier ce qu'elle émet dans le milieu, la caractérisation de l'état général de ce milieu relève de l'autorité. Par ailleurs, c'est à l'autorité de s'assurer que ce qu'elle recommande ou impose dans un permis d'environnement est efficace. Ce n'est pas le rôle de l'entreprise de tester des appareillages coûteux et parfois inefficaces, au profit de l'autorité.
- Construire une fiscalité raisonnable et incitative.

7. Inscrire la Wallonie dans son environnement international et transrégional

La Wallonie n'est pas une île. Que ce soit de manière physique ou institutionnelle, la Wallonie est insérée dans un tissu de régions et de pouvoirs avec lesquels elle interagit en permanence. La mobilité, le territoire et l'environnement sont particulièrement interconnectés, entre eux d'abord, mais aussi avec des régions et des niveaux de décision qui nous impactent. Assurons une veille permanente de ce qui nous entoure et nous touche sur ces matières afin de nous positionner de manière optimale.

- Veiller à améliorer les connexions transrégionales et internationales de la Wallonie par route, voie d'eau, chemin de fer et canalisations mais aussi en ce qui concerne les infrastructures liées aux télécommunications, à l'électricité, aux gaz et à l'eau.
- Prendre des accords avec Bruxelles, la Flandre et le fédéral pour traiter de concert les problèmes de mobilité, singulièrement de la métropole bruxelloise.
- Se concerter avec la Flandre et Bruxelles sur les politiques et les prospectives de développement territorial et ce, sur les éléments qui peuvent s'impacter mutuellement (grandes infrastructures publiques et privées par exemple).

AUTRES MESURES DU DÉFI 7

MOBILITÉ – TRANSPORTS

Actions sur l'infrastructure

- Finaliser le Plan Infrastructures 2016 – 2019.
- Préparer un Plan Infrastructures 2020 – 2030 en favorisant les projets au plus fort effet levier économique. Le Plan Infrastructures 2020 – 2030 s'inscrirait encore davantage dans un objectif de multimodalité et comprendrait également des projets liés aux plateformes multimodales, aux aéroports et au réseau ferroviaire dans le respect des compétences de chaque intervenant.
- Mettre en œuvre le Plan Wallon d'Investissements, notamment sous ses volets «mobilité» et en particulier le projet de création de Mobipôles sur le territoire wallon.
- Poursuivre l'équipement, la modernisation et le développement des infrastructures et terrains liés aux deux aéroports wallons
- Mener une politique ambitieuse de stationnement, en particulier les parkings de dissuasion et les parkings aux abords des gares et des zones d'emplois.
- Finaliser les travaux d'amélioration et d'augmentation de gabarit du réseau wallon des voies navigables et de connexion au projet «Seine Escaut».
- Mobiliser les terrains nécessaires aux développements immobiliers logistiques et assurer l'accessibilité optimale (tous modes confondus) des principaux lieux de production.
- Faire évoluer la conception et l'aménagement des infrastructures de transport et des espaces publics pour améliorer la prise en compte et la matérialisation de la multimodalité.
- Reconnaître les pipelines comme un moyen de transport à part entière, sûr et écologique.

Actions sur l'exploitation des réseaux

- Evaluer le contrat de service public du Groupe TEC et l'impact que le choix de l'opérateur propre a sur les finances wallonnes.
- Améliorer la desserte des zones d'emplois par les transports publics.
- Structurer une véritable concertation entre le monde des entreprises et les acteurs publics du transport en commun afin d'établir un dialogue plus proactif et récurrent entre opérateurs et entreprises.
- Développer un véritable réseau utilitaire du vélo en s'appuyant en partie sur le réseau Ravel mais en développant également le concept d'autoroutes à vélo
- Systématiser le stationnement de qualité des vélos près des grandes infrastructures publiques et privées.
- Mettre en œuvre le Plan Wallonie cyclable 2.0. singulièrement dans ses aspects utilitaires, et de manière plus générale, promouvoir la pratique des modes actifs (vélo, marche, micromobilité).
- Favoriser le covoiturage via des mesures infrastructurelles, d'exploitation et fiscales.
- Promouvoir, en partenariat avec le secteur privé, un cadre favorable à l'émergence et au développement du «Mobility as a Service» (MaaS). Pour ce faire, notamment assurer rapidement la mise à disposition et l'intégration des données de mobilité en temps réel.
- Réorganiser le cadre institutionnel des aéroports wallons afin d'en assurer une efficacité et dès lors une attractivité maximales.
- Poursuivre les projets pilotes d'écocombis.
- Assurer une mise en œuvre facile de l'augmentation de la masse maximale autorisée à 50 tonnes de MMA / 6 essieux.
- Mener et soutenir des expériences de livraison à horaires décalés et de logistique urbaine innovante (cycle logistics, plans de livraison d'entreprise …).
- Elargir les horaires de manœuvre des ouvrages d'art sur les voies navigables wallonnes.
- Exécuter un plan global de dragage des voies navigables.
- Soutenir le fret routier innovant : carburants alternatifs, optimalisation et accroissement de la capacité de transport par véhicule, mutualisation des flux…
- Assurer l'interopérabilité maximale des réseaux wallons avec les réseaux de transport voisins.

Actions sur la gouvernance

- Finaliser la Stratégie Régionale de Mobilité en y incluant un volet relatif aux marchandises.
- Mettre en œuvre, en partenariat avec le fédéral et les deux autres Régions, une vision interfédérale de la mobilité dans le respect des compétences de chacune des entités concernées.
- Mettre à jour la liste des projets ferroviaires prioritaires pour le fret et défendre ces projets auprès du Gouvernement fédéral et d'Infrabel.
- Maintenir chez le même Ministre, la mobilité et les infrastructures.
- Développer les filières d'enseignement et de formation pour tous les métiers du transport.
- Mener des actions de sensibilisation pour amener les jeunes et les demandeurs d'emploi vers les métiers de la mobilité, du transport et de la logistique.
- Impliquer les banques et les outils publics de financement dans le soutien au développement et aux investissements des acteurs locaux (transporteurs routiers et fluviaux, logisticiens, manutentionnaires…).
- Accroître les projets de recherche en la matière en partenariat avec le Pôle Logistics in Wallonia.
- Améliorer la concertation avec les usagers industriels avant travaux, qu'ils soient routiers ou fluviaux.

ENVIRONNEMENT

- Construire, tant au niveau régional que dans les permis, des objectifs environnementaux réalistes, tenant compte des efforts déjà consentis par les entreprises, formulés de manière positive afin qu'ils ne soient pas systématiquement appréhendés en termes de contraintes. D'une manière plus générale, la politique environnementale wallonne devrait être plus incitative et s'axer autour d'objectifs réfléchis et construits de manière approfondie, tenant compte de la situation (analyse réelle des conséquences sur ceux qui devront l'appliquer) et de telle sorte qu'ils puissent plus facilement être perçus et intégrés par les entreprises comme des opportunités.
- Promouvoir la coexistence des activités sur le territoire. La protection et la restauration de la biodiversité sont des enjeux majeurs. Or, les politiques d'aménagement du territoire et d'environnement conduisent encore trop souvent à une séparation systématique des fonctions. Les territoires «protégés» au sens de la Loi sur la conservation de la nature sont en quelque sorte «retirés» du circuit, et perçus comme des zones intouchables. Or, dans la réalité, la biodiversité est présente partout, et elle s'accommode fort bien – plusieurs exemples en témoignent – de la présence d'entreprises, ces dernières sont d'ailleurs nombreuses à mener des actions de protection sur leur terrain. Augmenter toujours davantage les zones à protéger en termes de pourcentage de superficie n'est pas la seule voie. Retravaillons à valoriser la coexistence des activités, et ce au bénéfice des entreprises et de l'écosystème. A nouveau, une politique de protection conçue de manière incitative plutôt que coercitive, une information et une sensibilisation adaptées, conduiront à de meilleurs résultats.
- Ne pas freiner l'accès des industriels à la ressource en eau souterraine, en raison de considérations économiques relatives aux sociétés publiques de distribution d'eau.
- Prévoir un organisme indépendant ou un régulateur pour le contrôle des contrats de service d'assainissement industriel entre les entreprises et les organismes d'épuration agrées.

HEPTATHLON 2024

Retrouvez l'intégralité de ce mémorandum, et ses mises à jour,
sur **WWW.HEPTATHLON2024.BE**

UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

Chemin du Stocquoy 3 - 1300 WAVRE
010/47.19.40
info@uwe.be

ACCÉLÉRER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN WALLONIE...

L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE)

est l'organisation des **employeurs privés** qui **agit** pour assurer **la prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la création et le développement d'entreprises compétitives et durables.

WWW.UWE.BE